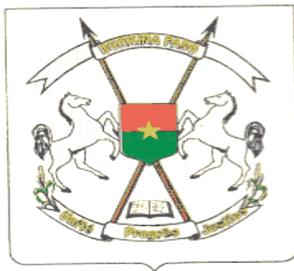
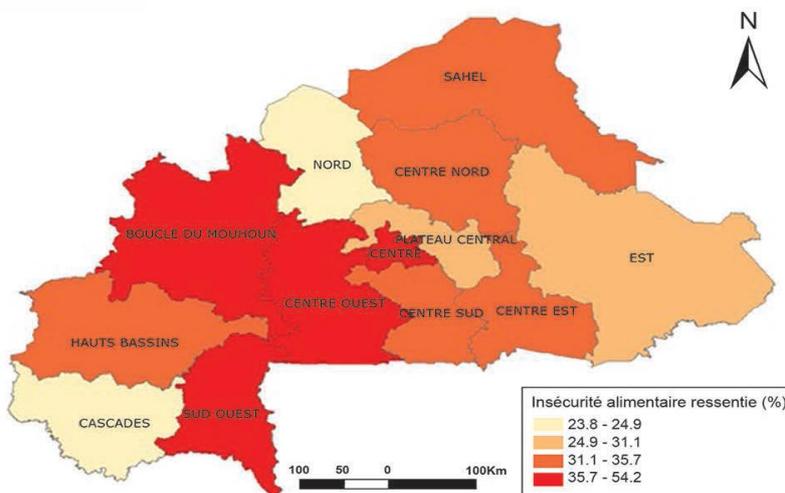


BURKINA FASO



INSECURITE ALIMENTAIRE RESSENTIE (en%) SELON LES REGIONS



Priorités résiliences pays (PRP) Version finale



Septembre 2015

SOMMAIRE

Sigles et abréviations	2
Résumé exécutif	4
I. Introduction	5
1.1. Bref rappel de la genèse de l’alliance	5
1.2. Déroulement du processus de dialogue inclusif au Burkina Faso	7
II. Revue et analyse des racines profondes des causes de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle ...	8
2.1 Facteurs structurels de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle	8
2.2 Facteurs conjoncturelles de l’insécurité alimentaire et nutritionnelle	13
2.3 Aperçu des actions déjà envisagées par le Burkina Faso.....	14
III. Ciblage et zones prioritaires	38
3.1 Description / caractérisation des cibles prioritaires (ménages, familles vulnérables)	38
3.2 Répartition géographique des populations vulnérables	41
IV. Contenu des priorités résilience pays (PRP-AGIR)	42
4.1 Stratégies résilience sur 20 ans	42
4.2 Cibles et zones prioritaires du PRP	44
4.3 Objectifs des PRP-AGIR	45
4.4 Résultats attendus des PRP-AGIR.....	45
4.5 Cadre logique des PRP-AGIR du Burkina Faso	46
4.6 Financement des PRP-AGIR du Burkina Faso	51
V. Mécanisme de mise œuvre des PRP-AGIR du Burkina Faso	53
5.1 Mécanisme de pilotage des PRP-AGIR du Burkina Faso	53
5.2 Mécanisme de coordination des PRP-AGIR du Burkina Faso.....	54
5.3 Rôles respectifs des divers acteurs dans la mise en œuvre des PRP-AGIR du Burkina Faso.....	55
VI. Evaluation des risques des PRP-AGIR du Burkina Faso	56
VII. Bibliographie	57
VIII. Annexes	58
8.1. Situation de référence des indicateurs clés.....	58
8.2. Carte générale des zones de moyens d’existence (ZOME) au Burkina Faso	58
8.3. Zones de moyens d’existence (ZOME) au Burkina Faso.....	59
8.4. Arrêté portant mise en place de l’Equipe Technique Nationale.....	62

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACF	Action Contre le Faim
AGIR	Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
ALG	Autorité de développement intégré du Liptako Gourma
ANJE	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
APFR	Attestation de Possession Foncière Rurale
ARV	Anti Rétro Viraux
CILSS	Comité permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CNSA	Conseil National de Sécurité Alimentaire
CONASUR	Conseil national des secours d'urgence et de réhabilitation
CORE/SFR	Comité Régional de Sécurisation Foncière en milieu Rural
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
CRADDT	Commission Régionale d'Aménagement Durable du Territoire
CRSA	Comité Régional de Sécurité Alimentaire
CSFVA	Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFSA	Emergency Food Security Assessment
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAP	Femmes en âge de procréer
FCFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique (1euro = 655,957FCFA)
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FEWS NET	Famine Early Warning Systems Network
FIAB	Fédération nationale des industries de l'agroalimentaire et de transformation du Burkina
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
HEA	Household Economy Approach = Analyse de l'Economie des Ménages (AEM)
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATS	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité
MCG	Malnutrition chronique
MEAHA	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MRSI	Ministère de la Recherche et de l'Innovation
NASAN	Nouvelle Alliance Pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNAS	Politique Nationale d'Action Sociale
PNDD	Politique Nationale de Développement Durable
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNRST	Politique Nationale de Recherche Scientifique et Technologique

PNSAN	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCADD	Stratégie de Croissance Accéléré et de Développement Durable
SE/CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SFR	Service Foncier Rural
SISA	Système d'information sur la sécurité alimentaire
SMART	Standardized Monitoring and Assessment for Relief and Transitions
SNS	Stock national de sécurité alimentaire
SONAGESS	Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire
SP/CNPS	Secrétariat permanent du Conseil National de la Protection Sociale
SP/CONASUR	Secrétariat Permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
SP/CPSA	Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles
SPAI	Sous-Produit Agro Industriel
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
SUN	Scaling Up Nutrition
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
VADS	Volontaires adjoints de sécurité
VAMU	Vulnérabilité Alimentaire en Milieu Urbain
ZOME	Zones de moyens d'existence

RESUME EXECUTIF

Le Burkina Faso a engagé le processus de dialogue inclusif pour l'élaboration des Priorités résilience pays dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience AGIR-Sahel et Afrique de l'Ouest en mars 2014. L'équipe technique nationale pluridisciplinaire et multi-acteurs mise en place par arrêté ministériel, a permis de coordonner l'analyse des causes profondes des crises alimentaires et nutritionnelles au Burkina Faso à travers la lecture croisée des politiques et programmes existants. Ces travaux d'analyse ont permis de formuler les priorités résilience pays (PRP-AGIR) du Burkina Faso pour les cinq prochaines années.

La vision des PRP – AGIR du Burkina Faso est la suivante : *« A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabés et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable »*. La réalisation de cette vision sera effective à travers la mise en œuvre successive de plans quinquennaux.

Les PRP-AGIR cibleront le renforcement de la résilience de 10 872 289 individus à l'horizon 2025, dont 50% pour les 5 prochaines années, soit 5 500 000 personnes environ, réparties sur l'ensemble du territoire.

En prenant en compte les politiques, programmes et projets en cours, ainsi que l'ampleur de la vulnérabilité et de la pauvreté des populations, les concertations ont permis de dégager des priorités d'interventions pour le renforcement de la résilience des ménages et des familles. Ces priorités, au nombre de quatorze (14), sont regroupées selon leurs natures, autour des quatre piliers de l'Alliance identifiées comme des composantes, les priorités étant elles-mêmes des sous composantes à partir desquelles seront développées plusieurs activités.

Les Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) du Burkina Faso sont conçues pour renforcer la résilience des populations vulnérables, à travers (i) la dynamisation des politiques et stratégies pro-résilience existantes, (ii) l'identification et la mise en œuvre de nouvelles politiques et stratégies pro – résilience. Elles constituent un outil d'opérationnalisation de la SCADD et se déclinent en 4 piliers/composantes. De façon spécifique, les PRP-AGIR du Burkina Faso devront permettre au terme des 5 ans (i) de restaurer et de renforcer les moyens d'existence et de protection sociale des plus vulnérables ; (ii) de renforcer la nutrition des ménages vulnérables ; (iii) d'améliorer durablement la production alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments ; (iv) de renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

D'un coût global de 640, 609 milliards de francs CFA, les PRP-AGIR seront financés par l'Etat et ses partenaires au développement, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les ONG et Association de développement, les organisations professionnelles et les bénéficiaires. Près de 269,339 milliards de francs CFA ont été mobilisés soit un gap de 371, 270 milliards de francs CFA (58%) à rechercher.

La mise en œuvre des priorités résiliences du Burkina Faso va s'appuyer sur le mécanisme de dispositif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (expérimentée sur la conduite des mesures d'urgence), qui sera renforcée en compétences de pilotage d'actions de développement et élargi le cas échéant aux acteurs de la santé, de la nutrition, de l'action sociale, de l'éducation nationale, des infrastructures et du désenclavement.

I. INTRODUCTION

1.1. Bref rappel de la genèse de l'alliance

1.1.1. Les origines de l'alliance

Réunis à Bruxelles le 18 juin 2012 lors d'une consultation de haut niveau sur la crise alimentaire dans le Sahel, les décideurs politiques sahéliens et ouest-africains et leurs partenaires de la communauté internationale se sont entendus sur le caractère chronique et structurel des facteurs sous-tendant les crises alimentaires et nutritionnelles qui affectent la résilience des ménages et familles les plus vulnérables. Ils ont convenu de construire ensemble l'*Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR)*. La finalité de cette initiative à long terme est de mettre définitivement fin au cycle de la faim et de la malnutrition.

Pour concrétiser ce partenariat, des consultations ont été menées dans le cadre du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, avec l'ensemble des parties prenantes. Les partenaires techniques et financiers se sont réunis à nouveau à Bruxelles le 23 juillet 2012, les organisations régionales sahéliennes et ouest-africaines le 10 septembre 2012 à Abidjan, les producteurs agricoles, la société civile et le secteur privé le 22 octobre 2012 à Ouagadougou. Les 7 et 8 novembre 2012, toutes les parties prenantes se sont retrouvées à Paris pour discuter du contenu d'une feuille de route de l'Alliance.

Le 6 décembre 2012 à Ouagadougou dans le cadre de la 28^{ème} réunion annuelle du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), les parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (gouvernements sahéliens et ouest-africains, organisations inter gouvernementales, partenaires techniques et financiers bi- et multilatéraux, agences des Nations unies, organisations paysannes, de producteurs agricoles et d'éleveurs, de la société civile et du secteur privé, organisations non gouvernementales, etc.) ont alors scellé l'*Alliance globale pour la résilience au Sahel et Afrique de l'Ouest* et ont à l'occasion, adopté une déclaration commune.

Suite à l'adoption de la feuille de route en avril 2013, les parties prenantes se sont accordées pour définir la Résilience comme «*La capacité des ménages, des familles et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc et à y répondre efficacement, ainsi qu'à récupérer et à s'adapter de manière durable*». Cette définition invite à conjuguer dans une même démarche les réponses structurelles de développement à long terme et celles humanitaires à court terme.

1.1.2. Les objectifs et les catégories prioritaires visées par l'alliance

L'objectif global de l'alliance est de « **Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en accompagnant la mise en œuvre des politiques sahéliennes et ouest-africaines** ». D'ici 20 ans, l'Alliance vise l'objectif "Faim zéro", à savoir l'éradication de la faim et de la malnutrition.

S'appuyant sur les priorités de l'agenda régional de sécurité alimentaire et nutritionnel, l'Alliance est centrée autour de quatre piliers stratégiques :

- Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence
- Pilier 2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables,
- Pilier 3 : améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments,
- Pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les catégories de ménages visées par l'alliance sont:

- **Agriculteurs vulnérables** mal connectés au marché, souvent en insécurité foncière, exposés aux aléas climatiques, confrontés à la dégradation continue des ressources naturelles et aux problèmes d'accès aux services sociaux de base, services agricoles (y compris ceux financiers), disposant de faibles opportunités de diversification, et engoutis dans le cercle vicieux de la pauvreté et de l'endettement,
- **Agro-pasteurs ou pasteurs, ainsi que les pêcheurs artisanaux**, confrontés aux mêmes contraintes et risques que les agriculteurs vulnérables, et faisant aussi face l'érosion de leur capital productif (cheptel) ou de la ressource halieutique,
- **Travailleurs pauvres en milieu urbain et rural**, confrontés au manque et à la précarité de l'emploi et exposés au risque d'exploitation par les réseaux criminels et terroristes.

Dans ces trois catégories de ménages, un accent particulier devrait être porté sur les franges les plus vulnérables suivantes: i) enfants de moins de cinq ans; ii) femmes enceintes et mères allaitantes ; iii) femmes chef de ménage ; iv) personnes âgées ; v) personnes vivant avec le VIH ; vi) personnes handicapées ; vii) personnes réfugiées, déplacées, rapatriées, retournées, etc.

Au terme de l'accomplissement de l'Alliance, les indicateurs d'impacts escomptés sont :

- Prévalence de la malnutrition chronique globale (enfant de moins de 5 ans) inférieure à 20% ;
- Pourcentage de populations structurellement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Indice globale de résilience des ménages (notamment ceux dirigés par les femmes), familles et communautés vulnérables.

1.1.3. Les principes cardinaux de l'alliance

La mise en œuvre de l'alliance est basée sur les principes suivants :

- **Principe 1: Compréhension commune de la résilience et du fil conducteur de l'approche pour y parvenir**, notamment l'harmonie et la complémentarité entre les réponses à l'urgence (réponse aux chocs conjoncturels) et celles structurelles de développement. L'approche résilience implique trois éléments fondamentaux à savoir (i) lier les efforts humanitaires et de développement pour accroître la résilience des ménages, familles et communautés vulnérables ; (ii) aborder dans une même démarche les causes des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et celles chroniques en aidant les ménages vulnérables à accroître leurs revenus, accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base et à construire un patrimoine en renforçant durablement leurs moyens d'existence ; (iii) aider les ménages, familles vulnérables à sortir progressivement du cercle vicieux de la pauvreté et des crises alimentaires et nutritionnelles chroniques.
- **Principe 2 : ciblage prioritaire des ménages vulnérables** : aider les ménages, familles vulnérables à sortir progressivement du cercle vicieux de la pauvreté et des crises alimentaires et nutritionnelles chroniques.
- **Principe 3 : Coordination intersectorielle et subsidiarité.** À toutes les échelles et à toutes les étapes, promouvoir une *approche intersectorielle inclusive et participative* d'intervention impliquant étroitement toutes les composantes sectorielles contribuant à la résilience : agriculture, élevage et pêche, environnement, affaires sociales, nutrition-santé, hygiène-eau assainissement, gestion des risques de catastrophes.

1.2. Déroulement du processus de dialogue inclusif au Burkina Faso

Pour mettre en œuvre l'Alliance au Burkina Faso, les actions organisationnelles ci-après ont été réalisées :

- **Mise en place du cadre de dialogue et de pilotage du processus** par Arrêté ministériel N° 2014-012/MASA/CAB du 28 février 2014 portant création, attribution, composition et fonctionnement de l'Equipe Technique Nationale de l'Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (ETN-AGIR). L'ETN-AGIR comprend les acteurs étatiques (MASA, MEDD, MRAH, MEAHA, MRSI, MENA, MATS, MS, MASSN, SE/CNSA, SP/CONASUR, SP/CPSA), les collectivités territoriales (AMBF), les organisations professionnelles agricoles (CPF), la société civile (SPONG), le secteur privé rural (FIAB) et les partenaires techniques et financiers (UNICEF, UE, Allemagne). (Cf. annexe 7.4).
- **Organisation d'un atelier national de lancement** le 20 mars 2014 à Ouagadougou, avec la participation effective des acteurs clés ci-après :
 - L'Etat (MASA, MEDD, MARH, MEAHA, MRSI, MS, MENA, MASSN),
 - Le Secrétaire Exécutif du CILSS,
 - Le représentant du Commissaire de l'UEMOA,
 - Les PTF (Coopération allemande; UE ; USAID ; UNICEF ; FAO ; Coopération Belge ; BOAD ; ALG),
 - Le représentant de la Cellule Technique Régionale (CT-AGIR),
 - Les membres de l'ETN-AGIR,
 - Les représentants du secteur privé rural,
 - Les représentants des organisations des producteurs,
 - Les représentants de la société civile (chambre d'agriculture, ROPPA, quelques ONG, évoluant dans le domaine de la sécurité alimentaire),
 - Les représentants des collectivités territoriales.
- **Elaboration et mise en œuvre d'une feuille de route** pour cadrer les activités du processus dont :
 - Analyse intégrée des politiques et programmes,
 - Atelier technique pour l'élaboration du premier draft du PRP-AGIR,
 - Organisation d'ateliers thématiques par axe prioritaire, afin de définir les indicateurs clés et la table des résultats, les coûts et le plan de financement, le cadre institutionnel de mise en œuvre,
 - Rédaction de la version provisoire du document de PRP-AGIR,
 - Organisation d'ateliers régionaux d'appropriation et de validation du document de PRP-AGIR,
 - Organisation de l'atelier national de validation du document de PRP-AGIR.

II. Revue et analyse des racines profondes des causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire des ménages est affectée par des facteurs structurels et conjoncturels qui contribuent à accroître leur vulnérabilité :

- La première catégorie regroupe la dégradation des ressources naturelles, l'insécurité foncière, le niveau technique des exploitants, leur niveau d'équipements agricoles et la qualité de ces équipements, l'état de pauvreté des populations,
- Les facteurs conjoncturels de l'insécurité alimentaire sont relatifs aux variations annuelles de la pluviométrie, à l'impact de certaines catastrophes naturelles (les maladies, les attaques phytopathologiques, la déprédation des cultures...), aux défaillances des marchés, aux tensions sociales.

2.1 Les facteurs structurels de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

2.1.1. Les facteurs structurels affectant la disponibilité des aliments

- **La désertification et les changements climatiques**

Le phénomène des changements climatiques se manifeste au Burkina Faso par la baisse tendancielle du volume et de la qualité de la pluviométrie, limitant les performances des espèces végétales et animales et remettant en cause les traditionnelles méthodes et techniques de production. Les inondations qui ont frappé le pays, ces dernières années, sont révélatrices des effets des changements climatiques au Burkina Faso. Elles entraînent régulièrement, le déplacement de nombreuses populations des localités touchées, avec leur corollaire de problèmes humanitaires. Elles sont également, à l'origine d'importantes pertes économiques. En outre, on observe¹ une tendance à l'aridification du climat au Nord, par une diminution de la période de croissance végétale de 20 à 30 jours et le déplacement des isohyètes d'environ 100 km vers le Sud par rapport aux années 60.

- **La dégradation de la ressource sol**

L'agriculture du Burkina Faso est caractérisée par une faible productivité due entre autre à la baisse continue de la fertilité des sols. La pauvreté naturelle des sols en éléments minéraux de base (azote, potassium et phosphore) est aggravée par la pratique d'une agriculture extensive utilisant très peu d'engrais organiques et minéraux. L'état de dégradation est lié non seulement aux caractéristiques intrinsèques du sol mais aussi aux facteurs climatiques (ci-dessus décrits), anthropiques, socioéconomiques et politiques. La progression de la dégradation des terres au Burkina Faso est comprise entre **105 000 à 250 000 ha** par an (SCADD).

- **Le faible niveau d'organisation et de formation des producteurs.**

La volonté politique de promouvoir des organisations propres aux producteurs a été affirmée dès les années 1970 avec la mise en œuvre de la politique de développement communautaire. A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises au début des années 90, une dynamique nouvelle du monde rural a abouti à la constitution de plusieurs organisations de producteurs, dont 40 000 organisations paysannes de base régies par la loi 014/AN/99 du 15 avril 1999 recensées en 2009. Cette profusion d'organisations professionnelles a conduit à la formation de groupements, d'unions, de

¹ SP/CONEDD; Troisième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso ; Décembre 2010

fédérations et de confédérations, dont notamment (i) la Fédération nationale des groupements Naam (FNGN), et la Confédération Paysanne du Faso (CPF).

Les organisations faitières occupent une place très importante dans l'appui conseil du monde rural et contribuent pour beaucoup à la sécurité alimentaire du pays. A fin d'améliorer leur efficacité, l'Etat a adopté un cadre règlementaire pour l'organisation et la professionnalisation du secteur rural. Ainsi, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) ont été mises en place et constituent l'organisation faitière suprême regroupant tous les professionnels du développement des filières agro-sylvo-pastorales.

Cependant, en dépit des efforts fournis et des évolutions qu'elles ont connues, les organisations professionnelles agricoles connaissent des difficultés de gouvernance et restent marquées par une faible capacité à résoudre les problèmes majeurs en amont et en aval de la production. Très peu ont en effet la capacité de fournir des services économiques à leurs membres, tels que l'approvisionnement en intrants et en équipements, la commercialisation et la valorisation des produits.

- **La faiblesse du réseau de services de vulgarisation et d'appui-conseil agricoles**

Plusieurs facteurs ont influencé la vulgarisation et l'appui conseil au niveau national dont les principaux sont² : (i) Le gel des recrutements intervenu suite au Programme d'Ajustement Structurel dans le secteur Agricole (PASA) qui a entraîné le rétrécissement du réseau d'encadrement au niveau de l'ensemble des services de vulgarisation des ministères du développement rural ; (ii) La faiblesse des financements des services de vulgarisation qui contribue à l'affaiblissement du système de vulgarisation publique.

- **Le faible développement de l'agriculture irriguée**

Sur un potentiel de 233 500 hectares de terres irrigables et 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables, seulement, 9% de ces terres sont aménagés et exploités, ce qui fait que l'agriculture irriguée ne représente que 0,6% des terres cultivées au Burkina Faso (PNSR).

- **L'insécurité foncière**

La situation foncière en milieu rural au Burkina Faso est caractérisée par :

- La compétition accrue et conflictuelle entre acteurs pour le contrôle et l'exploitation des terres et des ressources naturelles,
- La poursuite, voire l'intensification dans certaines régions, des migrations agricoles et des transhumances pastorales,
- Le développement d'un processus de concentration des terres au niveau d'entrepreneurs ruraux dénommés agro businessmen ou nouveaux acteurs,
- La faible efficacité des mécanismes juridiques et institutionnels de gestion foncière et de gestion des conflits en milieu rural.

La maîtrise de la question foncière rurale apparaît donc comme une urgente nécessité, et c'est pourquoi elle est traitée comme une priorité politique par les autorités publiques compétentes.

² Burkina Faso; Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ; SNVACA- Décembre 2010

- **La faible intensification des productions végétales**

L'Agriculture burkinabè est faiblement intensifiée et par conséquent, peu productive. Les traits caractéristiques de cette faible intensification des productions végétales en particulier sont les suivants :

- La proportion des superficies ayant bénéficié de labour est passée d'environ 25% en 1993 à environ 55% en 2007. Cet accroissement est toutefois lié à celui des superficies exploitées pour la production de coton,
- La dose brute d'engrais à l'hectare, toutes cultures confondues, est passée de 12 kg en 1993 à 40 kg en 2005. Mais dans la même période, la dose brute d'engrais appliquée sur les céréales a évolué de 7 Kg/ha à 24 Kg/ha,
- Seulement 15% des superficies bénéficient de semences de variétés améliorées, et cette proportion s'explique essentiellement par le fait que la quasi-totalité des semences de coton sont sélectionnées. Les superficies sous céréales n'utilisent en moyenne que 2% de semences améliorées,
- Le matériel agricole recensé lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2006) à travers le module agricole est constitué de tracteurs, de charrues, de charrettes, et de motopompes. Un ménage possède un matériel agricole lorsqu'il dispose d'au moins un des matériels ci-dessus cités. Le taux d'équipement est estimé à 44% au niveau national, soit 630.338 ménages qui possèdent au moins un matériel agricole.

- **La faible intensification des productions animales**

Les principales caractéristiques de l'élevage burkinabé sont :

- **Un cheptel numériquement important et diversifié, mais avec une faible productivité :** L'insécurité alimentaire du bétail, la persistance de certaines affections, et la faible maîtrise des techniques de production expliquent la faible productivité et compétitivité de l'élevage au Burkina Faso. La production laitière par vache est d'environ 110 litres de lait par lactation de 180 jours alors qu'en production intensive, elle peut atteindre au moins 800 litres en 300 jours. Le poids moyen carcasse est actuellement de 113 kg pour le bovin, 8kg pour les caprins, 9kg pour les ovins et 29kg pour les porcins. La productivité numérique bovine est actuellement de 0,5 et celle des ovins de 0,99 (PNSR) ;
- **Des systèmes d'élevage essentiellement extensifs** et très vulnérables aux conditions climatiques dominées par la transhumance ou l'association agriculture-élevage, aux côtés desquels se développent progressivement des systèmes d'élevage améliorés, semi-intensifs et spécialisés dans les zones péri urbaines.

- **La faible intensification des productions halieutiques**

Les ressources halieutiques et aquacoles constituent de grandes potentialités de la majorité des zones susceptibles d'être érigées en pôles de croissance. La production halieutique qui est pour l'essentiel basée sur la capture contribue à la résilience des populations vulnérables notamment des femmes. Cependant, un certain nombre de défis entravent l'intensification des productions halieutiques dont l'insuffisance de la semence piscicole, l'exploitation non-durable des ressources (surexploitation), la faible organisation des acteurs, l'insuffisance des aménagements et le faible équipement des exploitants.

- **Le faible développement des infrastructures de stockage et de conservation**

Les techniques et les infrastructures de stockage et de conservation post-récoltes sont peu développées et peu performantes, réduisant ainsi la compétitivité des exploitations et des filières agricoles. Les pertes post récoltes peuvent atteindre 30% pour les céréales.

- **L'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés**

Les données de différentes études indiquent qu'en 2010, le taux de mise en marché des produits est très faible avec environ 6 à 9% pour les céréales (mil, sorgho, maïs, riz et fonio) et 40% pour les cultures de rente. La transformation demeure encore embryonnaire et dominée par des unités artisanales et semi-industrielles. Le système d'information sur les marchés reste peu efficace. Les principaux défis à relever sont: (i) l'accroissement de la part de la production agricole mise sur le marché, en la faisant passer à 20% pour les céréales et à 80% pour les produits de rente; (ii) l'adoption et le respect des normes de qualité, (iii) l'accès au financement et (iv) la modernisation des exploitations agricoles.

- **La forte incidence de la pauvreté**

Le Burkina Faso est classé au rang de 181^{ème} sur 187 pays selon l'indice du développement humain (IDH) 2014 publié par le PNUD, et l'incidence de la pauvreté est estimée à 43,9% de la population (EICVM 2010). Les principales caractéristiques de la pauvreté sont les suivantes :

- **La pauvreté monétaire :** Les populations du Burkina Faso sont majoritairement pauvres. En 2003, pour un seuil de pauvreté de 82 672 FCFA, l'incidence globale de la pauvreté a été de 46,4%. Les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) réalisée en 2010, font ressortir un repli de l'incidence de la pauvreté de 2,5 points de pourcentage par rapport à 2003. Ainsi donc, 43,9% de la population vit en-dessous du seuil courant de pauvreté, estimé à 108.454 FCFA. L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir que la pauvreté est essentiellement rurale. En effet, en milieu rural, 50,7% des populations vivent en-dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain. Les Régions les plus touchées par la pauvreté rurale sont celles du Nord (68,1%), de l'Est (62,2%) et de la Boucle du Mouhoun (56%).
- **La pauvreté non monétaire :** En plus de la pauvreté monétaire, les populations font également face à un important déficit social, perceptible dans plusieurs domaines. Il s'agit de :
 - ✓ **Electricité :** L'accès à l'électricité reste globalement faible au Burkina Faso avec un taux moyen de 13,9% entre 2007 et 2009, avec toutefois des disparités entre le milieu urbain (46%) et le milieu rural (2%) ;
 - ✓ **Eau Potable et Assainissement :** Le taux d'accès à l'eau potable en 2012 était de 63 % en milieu rural et 84 % en milieu urbain. En matière d'assainissement, le taux d'accès était de 27% en milieu urbain et moins de 5% en milieu rural. Ces faibles taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement augmentent les risques des maladies diarrhéiques et infectieuses ;
 - ✓ **Education, enseignement secondaire et supérieur, alphabétisation:** Le taux brut de scolarisation au primaire, est passé de 48,7% à 76% entre 2000 à 2010. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation est passé de 11,4% à 22,2% durant la même période Cette progression a eu un effet sur l'enseignement supérieur qui a également connu une croissance sensible de l'offre. Toutefois, avec 330 étudiants pour 100 000 habitants en 2008/2009, ces niveaux restent parmi les plus bas de la sous-région. Le taux d'alphabétisation quant à lui est de 28,7% et demeure l'un des plus faibles au monde (INSD-RGPH, 2006) ;
 - ✓ **Santé :** L'état de santé de la population est caractérisé par une morbidité et une mortalité qui se situent parmi les plus élevées au monde. En effet, la mortalité infanto-juvénile est

estimée à 129 pour 1000 naissances et la mortalité néonatale à 28 pour 1000 naissance vivantes. La mortalité infanto-juvénile est plus élevée en milieu rural (156%) qu'en zone urbaine (104%). En outre, le taux de mortalité maternelle était de 341 pour 100000 naissances en 2010. Les causes obstétricales directes sont responsables d'environ 80 pour cent de ces décès.

- **La forte croissance démographique**

Le Burkina Faso comptait 15.730.977 habitants en 2010 avec un taux de croissance démographique forte de 3,1% par an (INSD). Les principales caractéristiques de cette population composée de 52% de femmes et 48% d'hommes sont (i) sa jeunesse (les jeunes de moins de 15 ans représentent 47%), (ii) sa ruralité (77% vivent en milieu rural) et (iii) son fort taux d'analphabétisme. Les projections démographiques prévoient 18 450 494 habitants en 2015 et 21 510181 d'habitants en 2025 ; ce qui engendre le risque que d'énormes ressources soient consacrées à des investissements sociaux, au détriment des investissements productifs (*SCADD*).

2.1.2. Les facteurs structurels liés à l'utilisation des aliments (la nutrition)

Au plan nutritionnel, l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) indique que :

- La situation nutritionnelle reste préoccupante avec des taux de malnutrition qui restent proches des seuils critiques de l'OMS³. Ainsi en 2014, le taux de malnutrition chronique était de 29,1% et plus d'un million d'enfants sont touchés par ce type de malnutrition dont les conséquences sont irréversibles et affectent significativement leurs capacités de résilience dans les années à venir. Toujours en 2014, la prévalence de la malnutrition aiguë est de 8,6% dont 1,7% représente la malnutrition aiguë sévère. En outre, la prévalence de l'insuffisance pondérale est de 20,1% et est plus importante dans les régions du Sahel, du Nord, de l'Est et du Sud-ouest. Les carences en micronutriments sont extrêmement courantes au Burkina Faso. Elles sont majoritairement représentées par les carences en vitamine A, en iode, et en fer. En particulier, l'anémie souvent due à une déficience alimentaire entraînant un manque de fer touche 87,8% des enfants de 6-59 mois et 94,2% des enfants de 6-23 mois ainsi que 48,8% des femmes en âge de procréer ;
- Entre 2009 et 2012, les régions avec les plus forts taux de malnutrition aiguë étaient le Sahel, le Nord, l'Est, mais aussi le Centre-Nord. En 2014, le retard de croissance est le plus prévalent dans le Sahel, l'Est, le Sud-Ouest, les Cascades et le Nord, et l'insuffisance pondérale a la plus forte prévalence dans le Sahel, le Nord, l'Est et le Sud-Ouest ;
- La sous-nutrition est liée à des causes sous-jacentes multifactorielles qui peuvent être classés en trois grands ensembles : alimentation, soins à l'enfant et santé incluant l'assainissement, eux même associés à des facteurs sociaux, économiques et politiques. Un enfant atteint un état nutritionnel optimal quand il bénéficie des pratiques maternelles de soins et d'hygiène appropriées et quand il a accès à une alimentation abordable, diversifiée et riche en éléments nutritifs et à des services de santé adaptés, dans un environnement sain comprenant notamment l'eau potable, l'assainissement et de bonnes pratiques d'hygiène. .

³ Les seuils critiques de l'OMS en matière de malnutrition chronique est de 30%, de malnutrition aiguë est 10% et de l'insuffisance pondérale est de X%

2.1.3. Les facteurs structurels liés au dispositif de pilotage de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le pilotage de la sécurité alimentaire est assuré par le Conseil National de Sécurité alimentaire (CNSA). Le CNSA est présidé par le Premier Ministre et ses membres sont : l'Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF). Il est structuré au niveau central en organe d'orientation (Assemblée générale), en organe technique (Comité technique), en organe d'exécution (SE-CNSA), en structures déconcentrées aux niveaux régional, provincial, départemental et villageois (Conseils régionaux, provinciaux, départementaux et villageois de sécurité alimentaire).

Pour l'accomplissement de ses missions, le SE-CNSA bénéficie de l'appui de structures spécialisées qui animent et gèrent les outils et/ou instruments d'intervention. Il s'agit de (i) la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) responsable du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et de l'Alerte précoce, (ii) le Conseil national des secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), gestionnaire du Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR), et (iii) la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS), chargée de la gestion du Stock national de sécurité alimentaire (SNS).

Pour assurer la mise en œuvre des activités d'évaluation et de réponses planifiées par le dispositif, un certain nombre d'outils ont été mis en place dont (i) le Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (volet sécurité alimentaire) ; (ii) le plan de réponse ; (iii) le Système d'information sur la sécurité alimentaire (SISA) et (iv) le Fonds d'appui à la sécurité alimentaire (FASA) géré par le CT-CNSA.

- **Les faiblesses relevées au niveau de ce dispositif national de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont :**
 - Inadéquation de l'ancrage institutionnel,
 - Faible capacité d'analyse (moyens humains et financiers),
 - Faible pertinence des outils de collecte et de capitalisation,
 - Difficultés d'identification, de ciblage et d'accès des zones et groupes vulnérables,
 - Faible participation des acteurs nationaux (Etat & Privés) au financement,
 - Difficultés de coordination.

2.2 Les facteurs conjoncturelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

2.2.1. Les aléas climatiques

Le pays subit de façon cyclique des perturbations météorologiques à l'origine de sécheresses et d'inondations. Elles se traduisent par (i) une baisse de la production agricole qui s'accompagne le plus souvent d'une hausse mécanique du prix des denrées sur les marchés de consommation qui affectent en priorité les ménages les plus vulnérables, sensibles aux variations des prix des produits alimentaires, (ii) des pertes importantes en infrastructures publiques et logements, en superficies agricoles, et en vies humaines.

2.2.2. Les maladies et les attaques de ravageurs sur les cultures

Les maladies et ravageurs (oiseaux granivores, rongeurs, chenilles, sautereaux, etc.) des cultures causent des dégâts considérables, pouvant engendrer dans certains cas des pertes en production s'élevant à plus de 30% de la production des ménages agricoles. Ces pertes sont aggravées en cas d'invasion acridienne.

2.2.3. Les fluctuations saisonnières des prix des denrées alimentaires

Compte tenu du faible développement des chaînes de valeurs, les prix des denrées agricoles subissent de fortes fluctuations saisonnières liées à la période de récolte (septembre à décembre) où les prix sont très bas, et tout au long du reste de l'année où la demande est généralement supérieure à l'offre. En raison de leur précarité économique, les ménages vulnérables vendent souvent leurs produits au moment des récoltes, lorsque les prix sont au plus bas, pour répondre à des besoins immédiats, et sont obligés de les racheter plus tard, lorsque les prix sont élevés et que leurs stocks domestiques sont épuisés. Ils tombent ainsi dans un engrenage de paupérisation conduisant à la misère. L'enclavement de certaines zones aggrave cette situation.

2.2.4. Les conflits sociaux

Les populations chroniquement vulnérables dépendent fortement des ressources naturelles pour leur subsistance. Ces ressources subissent toutefois une pression croissante due à des pratiques non durables d'utilisation, à la pression démographique, à l'évolution des schémas migratoires et aux changements climatiques. Il en résulte des conflits sociaux, des facteurs d'aggravation de l'insécurité alimentaire et la précarité des ménages vulnérables. L'insécurité foncière demeure également une source de conflit social.

2.2.5. Les catastrophes d'ordre médico-sanitaire : épidémies, épizooties, etc.

Ces catastrophes sont imprévisibles et très handicapantes lorsqu'elles surviennent. Les ménages vulnérables en sont plus durement impactés et tombent dans l'indigence. Les épizooties constituent le type de catastrophe d'ordre médico-sanitaire les plus fréquents pour les ménages vulnérables au Burkina Faso. En effet, le cheptel est confronté à de nombreuses pathologies dont certaines, (péripneumonie contagieuse bovine, maladie du Newcastle, la peste porcine africaine, les pasteurelloses des petits ruminants) occasionnent des pertes économiques très importantes et constituent de ce fait, un véritable frein au développement de l'élevage. A titre d'exemple, la maladie de Newcastle occasionne une mortalité annuelle d'environ 80% de volailles équivalant à une perte de plus de 30 milliards de francs CFA (PNSR).

2.2.6. Autres facteurs conjoncturels

D'autres facteurs non moins importants concourent à l'aggravation de la vulnérabilité des populations, notamment l'orpaillage (destruction des champs, dégradation de l'environnement, la déscolarisation, les maladies, l'indisponibilité de la main d'œuvre agricole etc.), l'extension des villes (dépossession des champs) et les conflits Homme/faune (destruction des productions), les feux de brousses, la faible diversification des sources de revenus des populations vulnérables.

2.3 Aperçu des actions déjà envisagées par le Burkina Faso

En rappel, l'Alliance globale pour la résilience (AGIR), est centrée sur quatre piliers qui sont :

- **Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence**, notamment à travers l'appui aux cadres stratégiques de protection sociale, aux réserves de sécurité alimentaire et aux mécanismes locaux de solidarité face aux crises alimentaires et nutritionnelles ;
- **Pilier 2 : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables**, notamment l'appui à la mise en œuvre de programmes de filets sociaux ciblés sur la nutrition, l'accès aux services sociaux de base

(éducation, hygiène-eau-assainissement, prévention et soins de santé, planning familial, etc.), ainsi que la promotion de bonnes pratiques sanitaires et nutritionnelles ;

- **Pilier 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments** , avec une priorité sur (i) les investissements agricoles ciblés sur les exploitants familiaux vulnérables, les agro-pasteurs et les pasteurs, en facilitant notamment l'accès équitable à la sécurité foncière et aux marchés ainsi que le développement des infrastructures, des sources de crédit, et des instruments de gestion du risque agricole ; (ii) la gestion durable des ressources naturelles ; (iii) la diversification, la promotion d'emplois et autres sources de revenus en milieu rural et urbain ;
- **Pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle** , avec une attention particulière sur (i) l'appui au dispositif d'information et d'alerte précoce ; (ii) l'appui aux programmes d'adaptation au changement climatique et le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe; (iii) la gouvernance en matière de stratégies de population-développement, de « Genre », de prévention et gestion des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles; (iv) le renforcement des capacités de pilotage et de mise en œuvre des programmes des Etats, des organisations inter-gouvernementales, de la société civile et du secteur privé; (v) l'appui au RPCA et à la mise en œuvre de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires; et (vi) l'appui à la recherche-action, à l'innovation et à l'anticipation.

Compte tenu des multiples facteurs de vulnérabilité qui exposent les populations à l'insécurité alimentaire et nutritionnel chronique, l'Etat, avec l'appui de ses partenaires au développement, a pris des mesures de riposte à travers la définition de politiques, de programmes, de projets, et d'allocation de ressources. Ainsi, en rapport avec les quatre piliers de l'Alliance, la synthèse des principales actions en cours sont présentée dans les lignes qui suivent.

2.3.1. Actions contribuant au pilier 1 de l'alliance

2.3.1.1. Politiques et stratégies en cours en matière de promotion, de protection sociale et de la solidarité

- **La politique nationale de protection sociale (PNPS)**

L'objectif global poursuivi par la PNPS est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales par (i) le développement de mécanismes adéquats de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs et (ii) l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des prestations à tous les risques sociaux.

De façon spécifique, il s'agira de :

- améliorer les mécanismes de transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables,
- améliorer l'accès des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base,
- promouvoir et garantir une sécurité de l'emploi et l'accès à un revenu minimal aux populations,
- améliorer et étendre la couverture sociale aux travailleurs des secteurs informel et formel,
- améliorer la gouvernance en matière de protection sociale,
- renforcer les capacités de tous les acteurs.

- **Stratégie Nationale de la Promotion et de Protection des Personnes Handicapées (SN-3PH)**

La SN-3PH a pour objectif général de contribuer à la protection et à la promotion des personnes handicapées au Burkina Faso. De façon spécifique, il s'agira de :

- protéger les personnes handicapées par la prise en charge de leurs besoins en matière de santé, d'accès aux infrastructures, à la communication et à l'information,
- promouvoir les personnes handicapées à travers l'éducation, le développement des opportunités économiques et la participation à la vie politique et sociale en vue de leur autonomisation.

- **La politique nationale d'actions sociale (PNAS)**

L'objectif général de la PNAS est d'assurer la protection et la promotion sociale des groupes sociaux spécifiques et marginalisés et créer les conditions favorables à une consolidation de la solidarité au sein des populations. Elle a pour objectifs spécifiques (i) améliorer les conditions de vie des familles, (ii) promouvoir la culture de la solidarité nationale, (iii) assurer la protection et la promotion des groupes spécifiques, (iv) contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA, (v) renforcer les capacités institutionnelles.

- **La politique nationale de la jeunesse du Burkina Faso (PNJ-BF) 2014-2023**

La jeunesse constitue pour le Burkina Faso, dans le contexte de la mondialisation économique, sociale et politique, une ressource précieuse, une force et un potentiel énorme de développement (compte tenu de leur poids numérique, leur force physique, leur esprit d'innovation, leur prédisposition au changement). Cependant, cette jeunesse est confrontée à de multiples problèmes et défis majeurs qui entravent son épanouissement et freinent sa participation active au développement. Face à cette situation et dans l'optique de lever ces contraintes, le Burkina Faso s'est doté en 2008, d'une première Politique Nationale de Jeunesse dont l'objectif général visait à assurer le bien-être des jeunes en faisant d'eux les acteurs et les bénéficiaires du développement national.

La nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse du Burkina Faso (PNJ-BF), pour la période 2014-2023 s'inscrit dans la consolidation des acquis de la décennie écoulée et asseoir les bases durables de la participation de sa jeunesse au développement socio-économique.

Cinq (5) objectifs stratégiques sous-tendent la Politique nationale de la Jeunesse. Ce sont :

- Accroître les opportunités d'emplois, d'insertion socio-économique et d'autonomisation des jeunes ;
- promouvoir l'accès des jeunes à un Enseignement et à une Formation Techniques et Professionnels (EFTP) de qualité ;
- Améliorer l'accès des jeunes aux services de santé et à la protection sociale ;
- Renforcer les canaux de dialogue, d'écoute des jeunes et leur participation au développement et aux sphères de décision.
- Renforcer le dispositif d'appui, de planification, de partenariat et de coordination du secteur de la jeunesse.

- **Politique nationale de l'emploi**

L'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi procède d'une volonté forte du gouvernement, qui est celle de trouver des solutions innovantes et audacieuses au chômage des jeunes. La Politique Nationale de l'Emploi répond à l'urgence et à la nécessité de forger des instruments d'analyse et des outils de décision susceptibles d'inscrire dans le temps les actions à mener afin de réduire de façon substantielle le chômage et la pauvreté.

La Politique Nationale de l'Emploi est un cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi. Son objectif principal est d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. En cela, elle répond au besoin d'améliorer la qualité des emplois sans oublier l'important défi de créer des emplois pour les nouveaux venus sur le marché de l'emploi. Elle se fixe quatre objectifs stratégiques que sont:

- créer un lien entre la politique de l'emploi et les autres politiques nationales ;
- renforcer la dynamique de la création d'emplois ;
- améliorer l'employabilité ;
- améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail.

- **La politique nationale de l'enseignement et la formation technique et professionnelle**

La politique nationale d'EFTP s'inscrit dans un contexte de réforme du système éducatif qui repose entre autres sur le principe d'obligation et de gratuité scolaires qui couvre la tranche d'âge de 6 à 16 ans et de restructuration dans le sens d'une meilleure intégration d'une part des ordres d'enseignement, et d'autre part, des sous-systèmes formel et non formel. La finalité de cette politique est d'élever le niveau de connaissances et de compétences de la population active et, plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain afin de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté.

L'atteinte de la finalité que se fixe la politique nationale d'EFTP engage à faire les choix stratégiques pertinents et cohérents ci – après :

- Mise en œuvre d'une diversité de parcours et de dispositifs publics et privés de développement des compétences ;
- Évolution d'une logique d'offre de formation à une logique de demande de formation ;
- Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement à l'emploi et à l'auto-emploi ;
- Institution de cadres ou dispositifs nationaux de reconnaissance des compétences acquises de manière formelle, non formelle et informelle
- Conduite d'une action conséquente de mise à niveau des professionnels dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie ;
- Contribution à la formation en nombre suffisant des producteurs ruraux d'une part et d'autre part d'ingénieurs et de techniciens ;
- Mise en place de mécanismes de financement soutenable et durable à travers des partenariats de cofinancement public/privé/PTF
- Adoption d'un système de pilotage global cohérent et partenarial

2.3.1.2. Politiques et stratégies en cours en matière d'accès aux services de santé pour les personnes vulnérables : Le plan national de développement sanitaire

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) découle de la Politique Sanitaire Nationale dont le but est de contribuer au bien-être des populations. L'objectif général du plan est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations. Les objectifs intermédiaires en matière d'amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes vulnérables sont :

- Accroître l'utilisation des services de santé et de nutrition de qualité en faveur de la population en général et des groupes spécifiques en particulier
- Renforcer les attitudes et les pratiques individuelles, familiales et communautaires favorables à la santé
- Réduire les mortalités et morbidités dues aux maladies transmissibles et non transmissibles.
- Rendre disponibles les produits de santé (médicaments, vaccins, produits médicaux et technologies) dans 95% des cas à tous les niveaux ;
- Assurer la disponibilité d'informations sanitaires de qualité à tous les niveaux ;
- Assurer l'accessibilité financière des populations aux soins essentiels de santé.

2.3.1.3. Politiques et stratégies en cours en matière d'amélioration de l'accès aux services d'éducation pour les personnes vulnérables : le PDSEB

Le Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB) pour la période 2012 – 2021 a pour objectif global de contribuer à «former un citoyen responsable, créatif, producteur, ayant le sens des valeurs universelles et doté de compétences nécessaires pour soutenir le développement économique et social du pays».

Pour atteindre cet objectif, les interventions seront centrées autour des actions suivantes :

- Développement du préscolaire,
- Réalisation de l'enseignement primaire universel en 2021,
- Suppression du goulot d'étranglement entre le primaire et le post primaire (général et technique, formel et non formel) avec une équité fille/garçon,
- Accélération de l'alphabétisation avec pour ambitions, d'une part, l'élimination de l'analphabétisme et d'autre part, l'alphabétisation/formation des jeunes et des femmes.

Tableau 1 : Synthèse des projets et programmes en cours en matière de promotion de la protection sociale et de la solidarité au Burkina Faso.

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
Projet d'appui à la sécurité routière et à la protection civile /Volontaires adjoints de sécurité (VADS)	<ul style="list-style-type: none"> • 13 régions ; • 45 provinces 	Créer des emplois et des revenus au profit des jeunes de 18 à 40 ans	2014	2017	MATS
Programme d'appui à la promotion socioéconomique des adolescents	Milieu rural des 45 provinces	Contribuer à la protection sociale et à la promotion socioéconomique de jeunes filles en particulier celles en milieu rural à travers la formation professionnelle	janv-13	déc-17	MASSN
Programme de protection et d'habilitation des personnes et groupes défavorisés et/ou en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> • 13 régions ; • 45 provinces 	Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la prise en charge des personnes/ groupes défavorisés au Burkina Faso	janv-14	déc-18	MASSN
Projet de renforcement de la paix et de la gouvernance locale au Sahel	<ul style="list-style-type: none"> • Sahel et Nord • Toutes les provinces des 2 	Renforcer les capacités nationales et locales ainsi que les mécanismes communautaires de réduction des	2013	2014	MASSN

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
	régions	risques et les impacts de catastrophes			
Projet de gestion des risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • 13 régions • 45 provinces 	Aider le Gouvernement du Burkina Faso à mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques de catastrophes (GRC) et d'adaptation au changement climatique (ACC) cohérentes et dans un cadre facilitant l'engagement et la coordination des intervenants avec des capacités matérielles renforcées	mars-12	nov-14	MASSN
Projet de renforcement de la protection sociale au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> • 13 régions • 45 provinces 	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes défavorisées au Burkina Faso	avr-14	déc-14	MASSN
Programme de Renforcement de la Protection Sociale / Projet de Filets Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nord: 4 provinces • Est: 5 provinces • Centre-Est : 3 provinces 	Appuyer les revenus de ménages pauvres et établir les fondements d'un système de base de filets sociaux au Burkina Faso	sept-14	août-19	MASSN
Projet des Travaux Routiers par la méthode à Haute Intensité de Main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 13 régions • 45 provinces 	Réduire la vulnérabilité des populations les plus pauvres par la garantie d'une sécurité minimale de revenu	<i>Toute l'année</i>		MIDT
Projet de renforcement des capacités nationales de résilience au Burkina Faso	Nord et Sahel	Renforcer les capacités nationales de résilience y compris le niveau local dans les régions du Nord et du Sahel du Burkina Faso	2015	2017	MASSN
Projet à Haute Intensité en Mains d'Œuvres (HIMO)	<ul style="list-style-type: none"> • 13 régions • 45 provinces 	Réduire la vulnérabilité des populations les plus pauvres par la création d'emplois à travers divers travaux HIMO dans les communes	Budgets annuels ; Exécution par différents départements ministériels (Jeunesse, Habitat et urbanisme, Action sociale)		

En termes de leçons apprises en matière de promotion de la protection sociale et de la solidarité, la mise en œuvre des projets et programmes a permis de mettre en évidence les bonnes pratiques suivantes :

- Subventions aux soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU),
- Gratuité des consultations prénatales et des soins de santé pour les enfants de 0 à 5 ans,
- Subventions aux contraceptifs,
- Existence de mécanisme de transferts sociaux aux ménages et aux personnes pauvres et vulnérables.

2.3.2. Les Actions contribuant au pilier 2 de l'alliance

- **La Politique Nationale de Nutrition**

La PNN a pour but de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations. Pour atteindre cet objectif, les actions spécifiques de la PNN sont entre autres :

- Réduire la morbidité et la mortalité dues à la malnutrition protéino - énergétique et aux carences spécifiques,
- Réduire la prévalence des maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition,
- Améliorer l'offre de services en matière de nutrition dans les formations sanitaires,
- Assurer la sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle des aliments,
- Renforcer la coordination et la collaboration intra et intersectorielles en matière de nutrition,
- Promouvoir la planification familiale.

- **Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement à l'horizon 2015 (PNAEPA)**

En conformité avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur AEPA, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA) a pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005.

En milieu rural, les objectifs du PN-AEPA sont :

- fournir un accès adéquat à l'eau potable à 4 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 60 % en 2005 à 80 % en 2015 ;
- Fournir un accès adéquat à l'assainissement à 5,7 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 10 % en 2005 à 54 % en 2015.

En milieu urbain, les objectifs du PN-AEPA sont :

- fournir un accès adéquat à l'eau potable à 1,8 million de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 74 % en 2005 à 87 % en 2015
- fournir un accès adéquat à l'assainissement à 2,1 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

L'adoption de bonnes pratiques d'hygiène à une échelle significative résultera aussi de la mise en œuvre du PN-AEPA.

Tableau 2 : Synthèse des Projets et programmes en cours en matière d'amélioration de l'état nutritionnel des populations

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
DPPM : Développement de phytomédicaments à partir de plantes médicinales et de l'ethnomédecine du Burkina Faso	Toutes les 13 régions	Développer des phytomédicaments (antipaludéens, antimicrobiens, antihypertenseurs) efficaces et élaborer des fiches techniques de vulgarisation à partir des résultats de la recherche sur la pharmacopée traditionnelle au Burkina Faso	2013	2017	MRSI
BKF 6129 (PANGV) : Projet d'appui nutritionnel aux groupes vulnérables (appui à la prise en charge de la malnutrition aiguë modérée)	<ul style="list-style-type: none"> • 7 régions : Bouclé du Mouhoun, Centre Est, Centre Nord, Centre Ouest, EST, Nord et Sahel • Toutes les provinces de ces 7 régions 	Contribuer à la réalisation des orientations stratégiques du PNDS 2011 - 2020	2010	2015	MS
Lutte contre les carences en micronutriments : Fortification des aliments	Toutes les 13 régions	contribuer à lutter contre les carences en micronutriments	2007	en cours	MS
Supplémentation en micronutriments: supplémentation en vitamine A et déparasitage	Toutes les 13 régions	contribuer à lutter contre les carences en micronutriments	2006	en cours	MS
PNLTDCI : Programme national de lutte contre les troubles dues à la carence en iode	Toutes les 13 régions	contribuer à éliminer les TDCI	1992	en cours	MS

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
PPECMAS : Programme de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère chez les enfants de 0 à 5 ans	Toutes les 13 régions	corriger la malnutrition aiguë sévère chez les enfants de 0 à 5 ans	2007	en cours	MS
BlanketFeeding	<ul style="list-style-type: none"> • 7 régions : Boucle du Mouhoun, Centre Est, Centre Nord, Centre Ouest, EST, Nord et Sahel. • Toutes les provinces de ces 7 régions 	Prévenir la malnutrition chez les enfants de 6 à 23 mois	2012	en cours	MS
Projet REGIS ER composante 3 Santé nutrition hygiène eau assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • 4 Régions : Nord, Sahel, Centre Nord, Est. • 8 provinces à travers ces quatre régions 	Les objectifs principaux de cette composante sont de contribuer à la réduction de la malnutrition maternelle et infantile à travers la promotion des pratiques optimales	2014	2017	MS
Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015	13 régions et toutes les provinces	réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005	2006	2015	MEA HA
Programme FASO (les Familles obtiennent des acquis durables) composante 2 Santé et nutrition	2 régions : Est et centre – nord ; 3 provinces (Namentenga, Gnagna et Komandjari)	L'objectif principal de la composante est d'améliorer la santé et la nutrition du couple mère/enfant	2010	2017	MS
Projet ViM (Victoire sur la malnutrition) composante 3 santé et nutrition	1 région : Centre nord 1 province : Sanmatenga	L'objectif principal de la composante est de réduire la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes	2011	2017	MS
Plan de passage à l'échelle de promotion des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant	13 Régions	Augmenter le taux de pratique de l'allaitement maternel exclusive chez les enfants de moins de 6 mois et le taux de pratiques d'alimentation minimale acceptable chez les enfants de 6 à 23 mois	2013	2025	MS

En termes de leçons apprises en matière d'amélioration de l'état nutritionnel des populations, la mise en œuvre des projets et programmes a permis de mettre en évidence les bonnes pratiques suivantes qui nécessitent d'être renforcées :

- Les Centres de Récupération Nutritionnelle (CREN),
- La prise en charge de la malnutrition aiguë,
- La promotion des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) notamment l'allaitement maternel exclusif et l'alimentation de complément adéquate,
- La production de farines enrichies à base de produits locaux,
- Les cantines scolaires,
- L'enrichissement des aliments de grande consommation en micronutriments notamment les huiles en vitamine A, les farines en Fer/acide folique et l'iodation du sel).

2.3.3. Actions contribuant au pilier 3 de l'alliance

2.3.3.1. Politiques et stratégies en cours en matière de sécurisation foncière en milieu rural

L'axe 3 du PNSR est consacré au développement durable et gestion des ressources naturelles et l'action 1 du sous – programme 3- 2 consiste en la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR). Il s'agira de (i) finaliser l'élaboration des textes juridiques d'opérationnalisation de la PNSFMR adoptée par décret n°2007-610/PRES/PM/MAHRHdu04/10/2007, en vue de leur application effective sur le terrain; (ii) diffuser les textes et les outils relatifs au foncier rural (iii) mettre en place le cadre institutionnel de gestion foncière rurale (Agence nationale des terres rurales- ANTR-et Fonds national de sécurisation foncière-FNSF-au niveau central, Commissions Foncières Villageoises et Commissions de conciliation foncière villageoise, Service foncier Rural au niveau de chaque commune rurale, Instances locales de concertation foncière au niveau communal ou intercommunal, etc.);(iv) appuyer les communes dans la mise en œuvre de la PNSFMR (renforcement des capacités des acteurs, élaboration des chartes foncières locales, etc.); (v) suivre, évaluer et capitaliser les actions de sécurisation foncière en milieu rural; (vi) appuyer les structures centrales, déconcentrées et les organisations professionnelles et autres acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSFMR ;

Le sous-programme 3-3 vise à créer un environnement sécurisé et favorable à une production animale durable. Sa mise en œuvre devrait permettre de:(i) renforcer le cadre juridique et règlementaire de sécurisation des activités d'élevage;(ii) sécuriser et rendre fonctionnels, les espaces pastoraux; (iii) assurer l'accès durable à l'eau pour les animaux et les activités de production animale; et (iv) mettre en œuvre les mécanismes de prévention et de gestion des crises et vulnérabilités alimentaires du cheptel..

Tableau 3 : Synthèse des Projets et programmes en cours en matière de sécurisation foncière en milieu rural

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
Programme de Sécurisation Foncière en Milieu Rural au Burkina Faso (PSFMR-BF)	<ul style="list-style-type: none"> • 13 régions ; • 45 provinces 	Contribuer à l'amélioration de la sécurisation foncière en milieu rural à travers l'application effective de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) et de la loi portant régime foncier rural.	2011	2018	MASA
PNGT2-III : Deuxième Programme national de gestion des terroirs, Phase III	<ul style="list-style-type: none"> • 302 communes rurales dans toutes les 13 régions 	«Renforcer les capacités des communautés rurales et des structures décentralisées pour la mise en œuvre des plans locaux de développement qui favorisent la gestion durable des terres et des ressources naturelles et les investissements rentables au niveau des communes ».	2013	2018	MASA
Projet d'appui aux communautés rurales de l'ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • 15 communes des Régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins 	Contribuer, dans l'ouest du Burkina Faso, à la croissance et à la réduction de la pauvreté en milieu rural par la sécurisation foncière des acteurs ruraux et la promotion d'une gestion durable et concertée des ressources naturelles	2014	2018	MASA

En termes de leçons apprises en matière de sécurisation foncière en milieu rural, la mise en œuvre de divers projets de sécurisation foncière ont permis de retenir les bonnes pratiques suivantes :

- Mise en place de structures nationales et locales (CONA/ SFR, CORE/SFR, SFR) de mise en œuvre de la loi 034 – 2009 portant sécurisation foncière en rural,
- Délivrance d'attestations de possessions foncières en milieu rural (APFR),
- Immatriculation des terres aménagées par l'Etat à son nom,
- Mise à disposition des terres aux exploitants pour une utilisation productive sécurisée soit par cession définitive, soit par baux emphytéotiques.

2.3.3.2. Politiques et stratégies en cours en matière de lutte contre la désertification et adaptation aux effets des changements climatiques

- **Le programme national du secteur rural (PNSR)**

L'axe 3 du PNSR contribue entièrement à la lutte contre la désertification et l'adaptation des systèmes de production aux effets des changements climatiques à travers les sous-programmes suivants : (i) Gouvernance environnementale et promotion du développement durable, (ii) Gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural, (iii) sécurisation et gestion durable des ressources pastorales, et (iv) développement des productions forestières, fauniques et halieutiques.

- **La politique nationale de la recherche scientifique et technologique (PNRST)**

L'orientation de la PNRST est de contribuer à l'amélioration de la sécurité et la souveraineté alimentaires par la mise au point de technologies permettant l'accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale, la préservation, le développement et l'exploitation durable des ressources naturelles pour le bien-être des populations. **Le programme** intitulé « **Recherche scientifique et technologique** » va générer des connaissances, innovations et technologies permettant entre autres une gestion durable des ressources naturelles.

Tableau 4 : Synthèse des Projets et programmes en cours en matière de lutte contre la désertification et adaptation aux effets des changements climatiques

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
Projet de Sécurité alimentaire et d'amélioration de la productivité agricole dans les provinces de la Gnagna et de la Komondjoari (SAPA – GK)	Région de l'Est : Dix (10) communes des provinces de la Gnagna et de la Komondjari.	Contribuer à une amélioration de la fertilité des sols pour une sécurité alimentaire durable des ménages ruraux pauvres dans les provinces de la Gnagna et de la Komondjoari et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement	2012	2015	MASA
Sous-programme de la région de la Boucle du Mouhoun du Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP-BMH)	Région de la Boucle du Mouhoun : Province des Balés, Banwa, Kossi, Mouhoun, Nayala et Sourou, 47 communes	Etablir des systèmes (coordonnés et décentralisés) de gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales dans la région de la boucle du Mouhoun en vue de contribuer à la lutte contre la dégradation des terres et la pauvreté au Burkina Faso	2012	2016	MEDD
Sous-programme Coordination Nationale du Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres	Toutes les provinces	Améliorer de manière durable la productivité des ressources rurales par l'utilisation d'une approche intégrée et holistique et permettant au Burkina Faso d'atteindre ses objectifs de développement du millénaire relatifs à l'inversion de la tendance actuelle à la déperdition de ses ressources environnementales.	2010	2024	MEDD
Sous-programme de la Région du Centre-Ouest du Programme National de Partenariat pour la Gestion Durable des Terres (CPP-	Région du Centre-Ouest : Provinces de la Sissili et du Ziro pour la phase 1	Etablir un système coordonné et décentralisé de gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales dans la Région du Centre-Ouest et ce en renforcement de l'objectif global du	2013	2018	MEDD

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
RCOS)		programme national de partenariat pour la gestion durable des terres (CPP):			
Programme d'appui au secteur forestier (PASF)	Toutes les provinces	Valoriser durablement les ressources forestières et contribuer au renforcement des bases d'un développement rural durable générateur d'une croissance forte et soutenue du secteur rural en vue de lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire	2013	2017	MEDD
Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans le Bassin du Niger, Sous composante Burkina Faso (PLCE-BN)	La région du Sahel : Provinces du Séno et de l'Oudalan	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par le développement et la gestion participative et durable des ressources naturelles du bassin du Niger	2013	2015	MEDD
Projet « Réhabilitation du Parc National des Deux Balé » Projet « Réhabilitation du Parc National des Deux Balé »	Parc National des Deux Balé (Forêts Classées des Deux Balé et Dibon) et localités riveraines	Réhabiliter le parc national des Deux Balé et à le doter d'infrastructures de base pour son développement au plan écologique et socio-économique	2012	2015	MEDD
Projet ou programme PANA-BKF-PNUD-FEM " Renforcement des capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques	Toutes les provinces	Renforcer la résilience (et la capacité d'adaptation) du Burkina Faso face aux risques liés aux changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral.	2009 (14-07-2009)	2013	MEDD
Composante 2 « Interventions dans les aires protégées » du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE/PNUD)	Parc national d'Arly et Réserve de Biosphère Transfrontalière du W Province de la Tapoa	Assurer une gestion coordonnée plus efficace et viable au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAP et leurs ressources animales et végétales.	20/12/2011	2014	MEDD
« Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale (COGEL) »	Régions du Centre-nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun	Contribuer à une croissance économique durable et pro-pauvre déclinée d'un des effets de l'UNDAF.	2011	2015	MEDD
«Second Inventaire Forestier National (IFN 2)»	Toutes les provinces	« participer à la gestion durable des ressources forestières à travers le renforcement des capacités pour la réalisation d'un second inventaire forestier national et la mise en place d'un dispositif national permanent de suivi-évaluation, prenant en compte la décentralisation »	2010	2014	MEDD
Promotion des Foyers énergétiquement efficaces pour la production de dolo	Pabré, Saaba, Ziniaré, Zorgho, Kadiogo, Oubritenga, Ganzourgou	réduire les gaz à effets de serre, développer un mécanisme d'accès au financement pour la construction des foyers améliorés, développer des grappes d'entrepreneurs, répliquer le projet par le marché carbone.	2012	2015	MEDD
Renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation	Toutes les provinces	Renforcer les capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique, les systèmes d'alerte précoce et d'information disponibles pour répondre aux conditions météorologiques extrêmes et la	2014	2018	MEDD

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
aux changements climatiques au Burkina Faso (SAP-IC)		planification de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso			
Projet d'Appui au Développement Durable de la Filière Karité (PADEFKA)	Toutes les provinces	« promouvoir une gestion durable de l'arbre et des produits du karité afin de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable (SCADD) au Burkina Faso »	2014	2018	MEDD
Initiative Pauvreté-Environnement Phase II (IPE II/BURKINA)	Boulgou (Tenkodogo) et Séno (Dori) Boulgou, Séno	Appui à l'opérationnalisation des politiques, plans et programmes qui intègrent à la fois les objectifs pauvreté et environnement, genre et changements climatiques dans le but d'améliorer le niveau de revenus et les conditions de vie des populations pauvres des pôles agricoles de Bagré, Samandéni et les zones minières d'Essakane, de Bisa Gold et du sud-ouest.	08-juil-14	2017	MEDD
Programme d'Investissement Forestier	Boucle du Mouhoun, Centre-Sud, Est, Sud-Ouest 32 communes rurales pour la plupart	Promouvoir les politiques de développement nationales et d'appuyer la définition et la mise en œuvre de processus de gestion des ressources naturelles au niveau des communautés locales dans trente-deux (32) communes au Burkina Faso, pour la plupart rurales, de manière à renforcer les pratiques de développement de proximité durable et à contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des espaces boisés.	2014	2018	MEDD
Programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso phase 2	Territoire national focus sur les régions des Cascades, Hauts Bassins, Sud-ouest, Boucle du Mouhoun, zone péri-urbaine de Ouagadougou	L'objectif global du programme National de Biodigesteurs du Burkina Faso phase 2 vise la création d'un secteur permanent et multi-acteurs de construction de Biodigesteurs afin d'améliorer les conditions de vie, d'accroître de manière durable la production agro-pastorales et de lutte contre la pauvreté.	2014	2019	MRAH
Projet Réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun(BdM) et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi (MdO) » ou « projet EBA/FEM », en abrégé	Région de la Boucle du Mouhoun, Région du Sahel	Réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels posés par les changements climatiques et renforcer leur résilience en mettant l'accent sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles dans le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et les zones humides du bassin de la Mare d'Oursi.	2015	2017	MERH

Intitulés Complets	Zones d'interventions	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
Projet « Renforcement de l'information climatique et des Systèmes d'alerte précoce en Afrique pour le développement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques au BF (SAP-IC) »	Territoire national	Renforcer les capacités de suivi météorologique, climatologique et hydrologique, les systèmes d'alerte précoce et d'information disponibles pour répondre aux conditions météorologiques extrêmes et la planification de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso.	2014	2018	MERH

Leçons apprises en matière de lutte contre la désertification et adaptation aux effets des changements climatiques. La mise en œuvre des projets et programmes a permis de mettre en évidence:

- La mise en valeur des savoirs locaux tels que le Zaï,
- La disponibilité de techniques de CES / DRS et d'agroforesterie mises au point par la recherche,
- La promotion des produits forestiers non ligneux.

2.3.3.3. Politiques et stratégies en cours en matière de renforcement des capacités des producteurs et des services d'appui – conseils

En matière de politiques et stratégies en cours dans le domaine du renforcement des capacités des producteurs et des services d'appui – conseils, il ressort que l'organisation des acteurs du monde rural est traitée dans le PNSR, systématiquement au niveau de tous les sous-programmes. L'accroissement des capacités techniques des acteurs est également la stratégie privilégiée de la politique nationale de développement durable (PNDD).

Tableau 5 : Synthèse des Projets et programmes en cours en matière de renforcement des capacités des producteurs et des services d'appui – conseils

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
PNVACA : Programme National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricoles	13 régions ; 45 provinces	Contribuer au développement du secteur agricole pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et la croissance économique durable par la formation des acteurs impliqués dans le conseil rural, le transfert et la facilitation de l'adoption des technologies et le renforcement de la liaison recherche / développement	2011	2017	MAS A
PDOP-BF : Programme de Dynamisation des organisations Paysannes au Burkina Faso	13 régions ; 45 provinces	Contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso à travers le renforcement des capacités des acteurs.	2011	2018	MAS A
PDCPR : Programme de Dynamisation des Centres de Promotion rurale	13 régions ; 45 provinces	Contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso à travers le renforcement des capacités des acteurs.	2011	2018	MAS A
Projet de renforcement des capacités de la FECOPAO (PRCF)	Provinces des Balé et du Houet	Les coopératives partenaires contribuent à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à l'augmentation des revenus dans leurs zones d'action respectives par l'accroissement durable et diversifiées des productions Agricoles	2012	2015	MAS A

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
Programme de renforcement des Capacités Opérationnelle des Structures de contrôle et d'appui-conseil	13 régions ; 45 provinces	Renforcer les capacités des structures de contrôle et d'appui-conseil pour les rendre plus opérationnelles.	2014	2016	MRA H

En termes de leçons apprises en matière de renforcement des capacités des producteurs et des services de vulgarisation, l'on retiendra :

- Une liaison entre Recherche - Vulgarisation - Production est indispensable pour une vulgarisation efficace et durable ; La recherche et la vulgarisation/appui conseil ont forcément un coût, que l'Etat et les bénéficiaires (producteurs) se doivent de supporter ;
- La démarche de génération des technologies et des innovations doit prendre en compte (i) une maîtrise de l'identification et de l'expression de la demande par les producteurs eux-mêmes ; (ii) une appropriation de la maîtrise d'ouvrage par les producteurs.

2.3.3.4. Politiques et stratégies en cours en matière d'intensification des productions agro – sylvo - pastorales et halieutiques

- **Le programme national du secteur rural (PNSR)**

L'axe stratégique 1 est entièrement consacrée à l'intensification des productions agro pastorales à travers les sous programmes (i) Développement durable des productions agricoles, (ii) Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales, (iii) Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, (iv) Développement durable de l'hydraulique agricole.

Tableau 6 : Synthèse des Projets et programmes en cours en matière d'intensification des productions agro – sylvo - pastorales et halieutiques

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
PIPA : Programme d'Intensification de la Production Agricole	13 régions ; 45 provinces	Contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire par un mécanisme d'intensification des exploitations agricoles familiales	janv-12	31/12/16	MASA
PDCM : Programme de Développement des Cultures Maraîchères	13 régions ; 45 provinces	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en milieu rural à travers la promotion de la production et de l'utilisation de semences maraîchères de qualité, le renforcement des capacités des acteurs de manière à assurer une plus grande disponibilité des produits maraîchers sur le marché national et international.	2011	2015	MASA
PRMA : Programme de Renforcement de la Mécanisation Agricole	13 régions ; 45 provinces	Contribuer à la sécurité alimentaire et à la croissance économique par la modernisation des exploitations agricoles familiales	2011	2015	MASA
PDMA-SSH (TEAM 9) : Projet de Développement de la Mécanisation Agricole et de Soutien au Secteur Hydraulique	13 régions ; 45 provinces	Contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable par l'accélération du processus de mécanisation des exploitations agricoles et l'intensification des activités agricoles.	2008	2015	MASA
PADFTR : Programme d'Appui au Développement des Filières Tubercules et Racines	13 régions ; 45 provinces	Contribuer au développement des filières porteuses tubercules et racines (igname, patate, manioc)	2012	2017	MASA
Projet Résilience et croissance économique dans le Sahel-Croissance accélérée (REGIS-AG/USAID)	Sahel, Centre-Nord et Est	Renforcer les chaînes de valeurs du Niébé, des petits ruminants et de la volaille dans les zones agro-pastorales et agricoles marginales du Niger et du Burkina Faso	2015	2020	MARH ASA/ USAID
PPRP/CHINE : Projet de Production du Riz Pluvial, Phase 3	12 régions 35 provinces	Accroître le revenu des riziculteurs et renforcer la sécurité alimentaire	2014	2016	MASA
Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP)	13 régions ; 45 provinces	Accroître la compétitivité des filières Agro-sylvo-pastorales ciblées sur les marchés nationaux et extérieurs en vue de contribuer à une croissance agricole partagée au Burkina Faso	2007	2014	MASA

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
Projet d'Appui à la Productivité et à la Sécurité Alimentaire (PAPSA)	13 régions ; 45 provinces	Améliorer la capacité des petits producteurs à accroître les productions vivrières et à assurer une plus grande disponibilité de ces produits sur les marchés toute l'année	2011	2015	MASA
Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP)	13 régions ; 45 provinces	Contribuer à l'augmentation de la productivité agricole dans les filières majeures du Burkina Faso et qui sont en phase avec les priorités régionales. Aligner les priorités nationales et celles sous - régionales permet de garantir l'effet domino du projet	2012	2016	MASA
Projet de développement rural intégré dans le Plateau Central (PDRI/PC)	Région du Plateau Centrale	Contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en milieu rural dans la zone d'intervention par la sécurisation et le développement des activités agro-pastorales et halieutiques, en prenant en compte la protection de l'environnement.	2012	2016	MASA
Programme de Croissance Economique dans le Secteur Agricole (PCESA)	Régions de Centre-Est, de l'Est, du Sahel, du Nord, du Centre-Ouest	Contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutés et des revenus agricoles en vue de contribuer à une croissance économique nationale et une réduction de la pauvreté.	2013	2018	MASA
Projet de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso (PSAN – BF)	Nord, Centre-Nord, Sahel, Boucle du Mouhoun, Est	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso et à l'atteinte de l'OMD1 d'ici 2015	2013	2017	MASA
AGES : Améliorer la gestion de l'eau dans les systèmes de culture pluviale pour assurer la sécurité alimentaire au Burkina Faso : recherche et valorisation technologique	13 régions ; 45 provinces	Contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso	2013	2015	MRSI
Projet d'hydraulique pastorale	13 régions ; 45 provinces	Amélioration de l'accès du bétail à l'eau et aux ressources pastorales.	2008	2016	MRAH
Projet d'équipement des producteurs	13 régions ; 45 provinces	Faciliter l'accès des acteurs des filières aux équipements et au financement de leur micro projet.	2010	2016	MRA
Projet de renforcement des services vétérinaires	13 régions ; 45 provinces	Renforcer la sécurité des services vétérinaires	2010	2016	MRA
Projet d'amélioration de la Sécurité alimentaire du bétail	13 régions ; 45 provinces	Sécuriser l'alimentation des animaux durant toute l'année à travers l'accroissement de la disponibilité de fourrages et d'aliments concentrés de qualité, en vue de répondre aux exigences : i) d'une augmentation de la productivité pour satisfaire une demande croissante en produits animaux, ii) d'une réussite des actions de lutte contre la pauvreté ; iii) d'un renforcement de l'économie nationale.	2014	2016	MRA
Renforcement de la gestion des Périmètres Aquacoles d'Intérêt Economiques	11 régions 20 provinces	Renforcer les capacités des PAIE pour une gestion durable des grandes pêcheries	2010	2016	MERH
Promotion de l'aquaculture	13 régions ; 45 provinces	Promouvoir l'aquaculture par la vulgarisation de techniques de production piscicole adaptées au contexte national et rentables.	2009	2016	MERH
Projet de Renforcement de l'élevage laitier au Burkina Faso	3 régions 3 provinces	Soutenir la consolidation de la politique d'expansion de l'élevage du bétail laitier du Burkina Faso, en visant le développement agricole, la sécurité alimentaire et la génération	2013	2016	MRAH

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
		d'emplois et de revenus.			
Programme National d'Actions Intégrées pour la prévention et le Contrôle de l'Influenza aviaire et humaine au Burkina Faso	13 régions ; 45 provinces	Contribuer à l'amélioration de la santé publique et le développement de la filière avicole ;	2014	2016	MRAH
Projet d'amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de gestion durable des ressources pastorales (Azawak-Ressources Pastorales)	6 régions 9 provinces	Contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans les zones d'intervention du projet.	2011	2015	MRAH
Programme d'Appui au Pastoralisme dans le Sahel (PRAPS)	Hauts Bassins, Cascades, Boucle du Mouhoun, Nord, Sahel, Est	Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières du Mali et du Niger et le long des axes de transhumance et d'améliorer la capacité du Burkina Faso à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences	2016	2021	MRA
Projet Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire (PRRIA)	Est, Centre-Nord et Sahel	Minimiser les impacts des sécheresses et de la famine qui dévastent les populations et entravent les progrès économiques et sociaux	2014	2018	MARH ASA
Programme de sécurité Alimentaire dans l'Est du Burkina Faso	Est	Contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des populations de l'Est du Burkina Faso en développant leurs capacités de résilience face aux changements climatiques et aux aléas économiques	2015	2020	MARH ASA
Programme de renforcement de la résilience au Sahel (P2RS)	Sahel	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté par le renforcement de la résilience des communautés rurales contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	2014	2019	MARH ASA
Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural (NEER - TAMBA)	Nord, Centre-Nord et Est	Améliorer les conditions de vie et les revenus des populations rurales les plus défavorisées dans la zone du Projet	2014	2018	MARH ASA
Renforcement de la gestion des Périmètres Aquacoles d'Intérêt Economiques (PAIE)	L'ensemble des sites PAIE	L'objectif global du projet vise le renforcement des capacités des PAIE pour une gestion durable des grandes pêcheries	2010	2019	MERH
Promotion de l'aquaculture	45 provinces	Promouvoir l'aquaculture par la vulgarisation de techniques de production piscicole adaptées au contexte national et rentables.	2015	2019	MERH

Leçons apprises en matière d'intensification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques. La mise en œuvre des projets et programmes a permis de mettre en évidence :

- La nécessité de subventionner les intrants agricoles au regard des faibles capacités financières des producteurs,
- La nécessité interaction agriculture / élevage. Elle permet d'augmenter la productivité et la rentabilité des cultures par l'utilisation accrue du travail et du fumier fournis par les animaux. En

outre, une véritable intensification des productions animales nécessitera que l'agriculture burkinabé produise pour nourrir les animaux,

- La nécessité de développer l'hydraulique agricole compte tenu de la forte dépendance des productions agro sylvo pastorales des aléas climatiques.

2.3.3.5. Politiques et stratégies en cours en matière de développement durable de l'hydraulique agricole et pastorale

Le sous-programme 4 de l'axe 1 du PNSR « Développement durable de l'hydraulique agricole » du PNSR a pour objectif d'accroître les superficies en maîtrise d'eau en assurant la disponibilité en eaux de surface et souterraine, à travers les actions ci-après :

- Aménagement/réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds: les prévisions portent sur l'aménagement de 17000 ha de nouveaux périmètres irrigués et de 35 000 ha de bas-fonds. En outre, environ 1500 ha de terres irriguées seront aussi réhabilités ;
- Développement de petits ouvrages de mobilisation des eaux afin d'améliorer la disponibilité en eau d'irrigation à partir des petits ouvrages de captage et/ou de stockage de l'eau à des fins agricoles, il est prévu la réalisation de: (i)7000 puits maraîchers, (ii)105 boulis, (iii)10000 bassins de captage et/ou de collecte des eaux de ruissellement, (iv) de forages manuels, des bassins de collecte des eaux de ruissellement ainsi que des actions de réhabilitation ;
- Promotion des technologies innovantes d'irrigation. Afin de promouvoir l'utilisation d'équipements appropriés d'exhaure de l'eau pour l'irrigation, il sera acquis 5200 motos pompes et 46000 tubes PVC pour l'irrigation de complément. Pour la promotion de la micro-irrigation, un appui sera apporté pour la recherche-développement à travers contrat-plan avec l'INERA ;
- Gestion des aménagements hydro-agricoles : il s'agira de renforcer les capacités des exploitants et des collectivités territoriales pour l'auto gestion de périmètres irrigués et des bas-fonds, afin de garantir leur durabilité ;
- Mobilisation des ressources en eau de surface. Il s'agira de réaliser 25 nouveaux barrages, et d'en réhabiliter 75 autres, afin de mobiliser l'eau pour l'irrigation, le bétail et les usages domestiques.

Tableau 7 : Synthèse des Projets et programmes en cours en matière de développement durable de l'hydraulique agricole et pastorale

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
Programme d'Appui au Développement de l'Irrigation	13 régions 45 provinces	Contribuer à une mise en œuvre efficace de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée	2014	2017	MASA
PDIS : Programme de Développement de la Vallée de Samandéni	1 région 2 provinces	Assurer la mobilisation des ressources en eau pour accroître la production agricole et énergétique en vue du développement socio-économique et culturel de la haute et moyenne vallée du Mouhoun	2008	2016	MEAHA
PVEN : Projet de Valorisation de l'Eau dans le Nord	3 régions 3 provinces	Contribuer à la réduction de la pauvreté, en milieu rural, par l'accroissement des revenus agricoles et la création des emplois ruraux	2013	2016	MEAHA
AHA-ALG III E : Projet d'aménagement hydro-agricole du Liptako-Gourma, phase III extension	3 régions 5 provinces	Contribuer à la réduction de la pauvreté, en milieu rural, par l'accroissement des revenus agricoles et la création des emplois ruraux et à réalisation de la sécurité alimentaire dans les régions que couvre le projet	2010	2015	MEAHA
PDH-Soum : Projet de Développement Hydro Agricole du Soum	2 régions 3 provinces	Améliorer sécurité alimentaire par la réduction du déficit céréalier et la lutte contre la pauvreté dans la zone du projet	2010	2014	MEAHA

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
PDH Dangoumana : Projet de Développement Hydro Agricole de Dangoumana	1 région 1 province	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté des populations du Nord-Ouest	2011	2016	MEAHA
PRBA/BZSB : Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètres et de Bas-fonds dans les provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balés au Burkina Faso	2 régions 4 provinces	contribuer à la croissance économique durable du Burkina Faso par la sécurisation et l'amélioration des productions et revenus des producteurs de la zone d'intervention face aux changements climatiques	2012	2017	MEAHA
PRVPB : Projet de réduction de la vulnérabilité des petits barrages aux changements climatiques	6 régions 10 provinces	Contribuer la sécurisation alimentaire et la lutte contre la pauvreté par la mobilisation et la valorisation optimale de l'eau pour la production agro-sylvo-pastorale, tout en intégrant l'adaptation aux changements climatiques	2010	2015	MEAHA
Projet de réhabilitation et confortement du barrage de la Comoé	1 région 1 province	relever le revenu des populations et accélérer le développement des ressources humaines et du potentiel productif afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté.	2011	2014	MEAHA
PRMV/ND : Programme de Restructuration et de Mise en Valeur	1 région 1 province	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans la zone de la Léraba par le développement de périmètres irrigués et l'intensification/diversification de la production agricole.	2013	2014	MEAHA
Etude et travaux pour la réalisation d'aménagements de mille (1000) hectares de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques au BF	3 régions 5 provinces	relever le revenu des populations et accélérer le développement des économies locales et humaines et du potentiel productif afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'atténuation des impacts de la variabilité climatique.	2011	2017	MEAHA
Projet de construction du barrage de Bambakari	1 région 1 province	relever le revenu des populations et accélérer le développement des ressources humaines et du potentiel productif afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté.	2009	2014	MEAHA

En termes de leçons apprises en matière de développement durable de l'hydraulique agricole et pastorale, la mise en œuvre des projets et programmes a permis de mettre en évidence les bonnes pratiques suivantes :

- Suivi et capitalisation de l'expérience de réinstallation conduite dans le cadre de la mise en œuvre du Compact MCA-Burkina au Sourou ;
- Adoption en 2013 d'une politique nationale de gestion environnementale et sociale, prenant en compte les expériences menées au Sourou avec l'appui du MCA – B.

2.3.3.6. Politiques et stratégies en cours en matière d'accroissement de la liaison Production/marché

- **Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)**

La problématique de la liaison production/marché est une priorité nationale dont les infrastructures de soutien, sont programmées au niveau de l'axe 1 de la SCADD qui porte sur le « développement des

piliers de la croissance » à travers la réalisation des infrastructures de transport pour désenclaver les zones difficiles d'accès, afin de les rendre accessibles en toute saison.

- **Programme national du secteur rural (PNSR)**

L'axe 2 du PNSR est consacré à l'amélioration des revenus des populations rurales, à travers la promotion de la liaison production/marché.

Tableau 8 : Synthèse des Projets et programme en cours en matière d'accroissement de la liaison production / marché

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
PADMA : Programme d'Appui au Développement des Marchés Agricoles	13 régions 45 provinces	Contribuer à la compétitivité de l'Economie nationale à travers la commercialisation et la transformation des produits agricoles	2012	2018	MASA
PPNQPA : Programme de Promotion des Normes et de la Qualité des Produits Agricoles et Agroalimentaires	13 régions 45 provinces	Contribuer à la compétitivité de l'économie nationale à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales visant à renforcer la capacité des entreprises agricoles en normes SPS et OTC	2012	2018	MASA
PPM : Programme de Promotion de la Métrologie	13 régions 45 provinces	Contribuer à la compétitivité de l'économie nationale à travers l'adoption par les entreprises agricoles, des mesures en rapport avec le Système International d'unités (SI), pour faciliter le commerce international	2011	2018	MASA
PNIA: Programme National d'Infrastructures Agricoles	13 régions 45 provinces	Contribuer à l'organisation des marchés des produits agricoles	2014	2018	MASA
Projet de construction d'un nouvel abattoir frigorifique de Bobo-Dioulasso	13 régions 45 provinces	Contribuer à la lutte contre la pauvreté et augmenter la contribution de l'élevage à la formation du PIB.	2013	2015	MRAH
Projet d'installation de deux abattoirs fixes pour bovins, petits ruminants et porcs dans les villes de Kaya et Ziniaré	Centre – Nord : Sanmatenga Plateau Oubritenga Central :	L'objectif global du projet est de contribuer à l'accroissement de la production de viande de qualité et en quantité dans les deux villes de Kaya et Ziniaré.	2014	2015	MRAH
Projet d'installation de douze (12) abattoirs mobiles pour volailles dans les principales villes du Burkina Faso	7 régions : Kadiogo, Houet, Boulkiemdé, Yatenga, Kourittenga, Soum, Balés, Mouhoun	Le projet vise à améliorer les conditions d'abattage de la volaille dans les principales villes du Burkina Faso, afin de mettre à la disposition de la population de la viande de bonne qualité.	2014	2015	MRAH

En termes de leçons apprises en matière d'accroissement de la liaison production / marché, la mise en œuvre des projets et programmes a permis de mettre en évidence :

- La nécessité d'un accompagnement des acteurs de l'agro-alimentaire à travers la normalisation et le contrôle de qualité,
- La nécessité de faciliter l'accès aux financements pour les acteurs intervenant dans les différents maillons des chaînes de valeurs des filières agricoles,

- L'impact de la dynamique des foires régionales sur la liaison production - marché.

2.3.3.7. Politiques et stratégies en cours en matière d'amélioration des revenus des populations vulnérables

- **Le programme national du secteur rural (PNSR)**

L'axe stratégique 2 du PNSR, Augmentation des revenus des populations rurale, a pour objectif de promouvoir la liaison production-marché dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des filières agricoles (notamment les producteurs) de 5% à l'horizon 2015 d'une part, et les revenus des populations vulnérables d'autre part.

- **La Politique Nationale Genre (PNG)**

La mise en œuvre des programmes d'accroissement des revenus des populations vulnérables prendra également en compte l'axe stratégique 2 de la PNG qui concerne la promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et contrôle des ressources et de partage équitable des revenus. Une attention particulière sera portée sur la réalisation des objectifs spécifiques ci-après : (i) Promouvoir l'accès équitable aux facteurs de production (ressources naturelles, monétaires, technologiques, infrastructures et équipements) ; (ii) Renforcer la formation professionnelle des hommes et des femmes à tous les niveaux, et (iii) Développer des opportunités pour l'emploi, l'auto emploi et pour l'accroissement des revenus en tenant compte des spécificités de genre.

Tableau 9 : Synthèse des Projets et programmes en cours en matière d'amélioration des revenus des populations vulnérables

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
PDEA : Programme de Développement de l'Entreprenariat Agricole		Contribuer à la promotion du développement de l'entreprenariat agricole au Burkina Faso	2010	2018	MASA
PADFOP : Programme d'Appui au Développement des Filières Oléo-Protéagineux	13 régions 45 provinces	Contribuer au développement des filières porteuses oléo-protéagineux	2010	2017	MASA
Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL)	Régions : le Nord le Sahel, la Boucle du Mouhoun et le Centre-Nord	Réduire la pauvreté rurale en facilitant l'accès équitable des ruraux pauvres aux filières agricoles qui bénéficient de marchés porteurs.	2008	2015	MASA
Programme d'Appui et de promotion du Secteur Privé en milieu Rural (PASPRU)	Boucle de Mouhoun, des Cascades, des Hauts Bassins, du Nord, du Centre Nord, de l'Est et du Centre Est	Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale à travers le développement du secteur privé rural	2010	2017	MASA
Programme de Développement de l'Agriculture/GIZ	Régions Administratives de l'Est et du Sud-Ouest et la Province de la Sissili	Réduction de la pauvreté des populations rurales à travers l'augmentation durable des revenus et de la base alimentaire des producteurs et productrices des 02 régions sélectionnées	août-13		MASA
Un ménage vulnérable, une vache laitière	5 régions : Plateau Central, Centre (communes rurales), Centre-Sud, Centre-Ouest, Centre-Nord.	L'objectif global visé par le PMVV est : « Améliorer les conditions de vie des ménages vulnérables à travers la promotion de l'élevage de vaches laitières en vue	2014	2020	MRAH

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
		d'accroître leurs revenus et lutter contre la malnutrition».			
Projet de développement de l'élevage laitier dans la zone péri urbaine de Ouagadougou (PDEL-ZPO) - Amélioration des revenus)	7 régions 9 provinces	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.	2013	2018	MRAH
Promotion de l'aviculture traditionnelle améliorée au profit des jeunes et des femmes en milieu rural	13 régions 45 provinces	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables notamment, les jeunes et les femmes vivant en milieu rural.	2014		MRAH
Projet d'Amélioration de la Gestion et de l'Exploitation Durable des Produits Forestiers Non Ligneux	Centre, Centre Sud, Centre Est, Centre Ouest, Est, Plateau Central, Sahel	Améliorer la gestion et l'exploitation des PFNL afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus des ménages tout en préservant la biodiversité	2010		MEDD
Intitulé exact de projet : « Projet CEJA/FAO » « Création d'opportunités d'emploi des jeunes dans le secteur agroalimentaire via des systèmes aquacoles et des chaînes de valeur du manioc durables en Afrique de l'ouest – Composante Burkina Faso- »,	Bagré, Sourou, Yakouta, Zone périurbaine de Ouagadougou	Contribuer à la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté des jeunes ruraux à travers des emplois décents et des opportunités d'entrepreneuriat accrues et améliorées dans le secteur agroalimentaire tout en contribuant également au développement rural général des pays bénéficiaires	2015	2017	MERH

En termes de leçons apprises en matière d'amélioration des revenus des populations vulnérables, la mise en œuvre des projets et programmes a permis de mettre en évidence les bonnes pratiques suivantes :

- L'approche chaînes de valeurs pour le développement des filières porteuses,
- L'appui au développement des activités péri urbaines (jardins potagers et élevages),
- La mise en place de divers fonds d'appui dont le FASI, le FAPE et le FAARF.

Il a été aussi mis en évidence :

- La nécessité de faciliter l'accès aux financements pour les acteurs intervenant dans les différents maillons des chaînes de valeurs des filières agricoles,
- La nécessité d'un accompagnement des acteurs de l'agro-alimentaire pour la normalisation et le contrôle de qualité nécessaires par la mise en place d'une Agence Burkinabè de la Normalisation de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) par décret n° 2012 – 821 PRES/PM/MEF/MICA du 08 octobre 2012.

2.3.4. Action contribuant au pilier 4 de l'alliance

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutrition (PNSAN) est le principal instrument d'amélioration de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'axe stratégique 5 de la PNSAN concerne le renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les objectifs spécifiques suivants ; (i) Améliorer la gouvernance politique et institutionnelle, (ii) Améliorer le système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) Améliorer la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iv) Développer l'assurance agricole.

Tableau 10 : Synthèse des Projets et programmes en cours en matière d'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Intitulés Complets	Zones d'intervention	Objectif Général	Période de MO		Ministère
			Début	Fin	
SSAI : Stocks de Sécurité Alimentaire et d'Intervention	13 régions 45 provinces	Contribuer à assurer la sécurité alimentaire du pays.	2005	2018	MASA
PAM/BKF-200163 projet d'appui à l'économie rural dans le contexte de la sécurité alimentaire (PAER/CCC)	3 régions : SAHEL, NORD et EST	Protéger et renforcer la résistance des communautés aux catastrophes naturelles liées aux changements climatiques grâce à des programmes de protection sociale et de création d'avoir productifs	2011	2015	MASA
PLCF : Programme de Lutte Contre les Fléaux	13 régions 45 provinces	Améliorer la sécurité alimentaire par l'augmentation de la production et la réduction des pertes causées par les nuisibles (acridiens, oiseaux granivores, insectes des denrées stockées, rongeurs, mouches des fruits etc.)	2011	2015	MASA
PAMO-PNSR : Programme d'Appui à la Mise en Œuvre du PNSR	13 régions 45 provinces	Contribuer à l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales par la mise en œuvre du PNSR	2014	2015	MASA
PASA-SISA : Programme d'Appui aux Statistiques Agricole et au Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire	13 régions 45 provinces	Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire « volet Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle »	2010	2017	MASA

En termes de leçons apprises en matière d'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la mise en œuvre des projets et programmes a permis de mettre en évidence des acquis qui doivent être renforcés :

- Existence du CONASUR, des CORESUR, COPROSUR et CODSUR, COVISUR,
- Existence de plans de contingence dans certaines régions qui ont facilité le déploiement et la coordination des mesures d'urgences,
- Création d'un stock d'intervention (SI) qui permet de répondre aux besoins des populations en cas de déficits localisés, lorsque le niveau du déficit national ne permet pas de mobiliser le stock national de sécurité alimentaire (SNS),
- Création de boutiques témoins pour juguler la fluctuation des prix.

III. Ciblage et zones prioritaires

3.1 Description / caractérisation des cibles prioritaires (ménages, familles vulnérables)

3.1.1. Les expériences de ciblage au Burkina Faso

Au niveau national, les expériences de ciblage conduites par l'Etat (action sociale notamment), les partenaires techniques et financiers (FAO, PAM, ONG humanitaires : ACF, OXFAM, CRS, Christian Aid, etc.) ont été acquises dans des contextes d'intervention d'urgence ou de développement. Elles visent à fournir l'aide à ceux pour lesquels les programmes ont été conçus. On distingue principalement trois types d'approches de ciblage (i) le ciblage des ménages pauvres et très pauvres selon les critères HEA ; (ii) le ciblage géographique et (iii) le ciblage basé sur l'enquête sociale.

3.1.1.1. Le ciblage des ménages pauvres et très pauvres selon les critères HEA⁴

Le ciblage des ménages pauvres et très pauvres selon les critères HEA découle de l'approche globale HEA qui est un cadre d'analyse de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence qui permet d'identifier les principaux déterminants socioéconomiques de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce ciblage permet une catégorisation des ménages et repose sur un recensement exhaustif des ménages permettant de cibler les ménages vulnérables sur la base de critères uniques pour la zone de moyens d'existence (ZOME). La ZOME est définie comme une zone géographique au sein de laquelle la majorité des ménages obtiennent leur revenu et leur nourriture à travers une combinaison de moyens similaires. On dénombre 9 ZOME au Burkina Faso. Les critères HEA sont entre autres :

- la propriété des terres (superficie, qualité, irrigation), propriété de bétails (grand bétail, petit ruminant, volaille, équin, etc.),
- propriété d'équipement de production, Taille/structure des ménages (rapport entre bras valides et dépendants jeunes et âgés),
- niveau d'éducation/habilité des membres du ménage, statut/liasons sociaux, types de sources de revenus,
- position dans un système d'emploi (employeur, employé), possession d'autres biens.

Généralement, le HEA classe les ménages d'une communauté en quatre groupes socio-économique que sont les très pauvres, les pauvres, les moyens et les nantis. Ce type de ciblage comprend les étapes suivantes :

- Pré ciblage Géographiques (basé sur les outcomes analysis),
- Assemblée générale villageoise d'information, d'adaptation des critères, de mise en place de comités,
- Pré ciblage des ménages,
- Traitement des listes et choix des bénéficiaires (au format Excel),
- Vérification des données (par les visites à domicile) et (vi) validation de la liste définitive (par un comité de validation regroupant les personnes ressources de la localité ou en assemblée générale villageoise).

⁴ www.hea-sahel.org

3.1.1.2. Le ciblage géographique

Ce type de ciblage est réalisé par les services du ministère en charge de l'agriculture à travers le système d'alerte précoce (SAP) pour identifier les zones où la vulnérabilité est la plus prononcée ou ressentie (cas des zones à risques ou des zones de vulnérabilité issues de l'analyse du cadre harmonisé) et par des structures comme le PAM à travers des évaluations (enquête EFSA⁵, CSFVA⁶, enquête marché).

Au sein des zones ciblées, l'identification des individus ou des ménages est faite en associant des critères de vulnérabilité définis en vue de cibler un groupe spécifique au sein de la zone (ménages ayant une femme comme chef de ménage, ménages ayant au moins un malade chronique, ménages ayant au moins une personne handicapée inactive). D'autres critères tels la taille du ménage sont également intégrées pour le ciblage complémentaire.

3.1.1.3. Le ciblage basé sur l'enquête sociale

Elle est utilisée par les services du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN). Elle consiste à recueillir des informations sur les conditions de vie d'une personne en vue de lui apporter une assistance alimentaire et/ou non alimentaire. L'initiative de l'enquête sociale découle de l'examen par les travailleurs sociaux des dossiers des usagers qui viennent d'eux-mêmes ou qui ont été référés par une tierce personne ou une structure partenaire de l'action sociale.

Les conclusions des investigations permettent de déterminer le statut du cas social. Cette approche d'auto ciblage est utilisée en situation normale. Dans les situations d'urgence, elle est combinée à une fiche d'évaluation rapide des dégâts et des besoins.

3.1.1.4. Les travaux en cours pour la mise au point d'un cadre harmonisé et consensuel de la définition de la vulnérabilité

Afin de mettre à la disposition de tous les acteurs, un instrument unique et partagé par tous, le Gouvernement a décidé de l'élaboration d'une méthodologie harmonisée et consensuelle de la définition de la vulnérabilité au Burkina Faso. Cette démarche est en cours et conduite sous l'égide du Secrétariat permanent du Conseil National de la Protection Sociale (SP / CNPS), structure de coordination de la mise en œuvre de la Politique nationale de Protection Sociale.

3.1.2. Les données les plus récentes disponibles sur les groupes vulnérables au Burkina Faso

Pour les besoins des PRP, il a été convenu d'utiliser les données disponibles en matière d'insécurité alimentaire, de nutrition, et celles de pauvreté pour le ciblage des groupes et zones vulnérables.

Pour le milieu rural, les données proviennent :

- Du ciblage des populations vulnérables fait par le Ministère en charge de l'Agriculture, selon la méthode HEA⁷ en 2013,
- Des données de l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN), réalisée par le Ministère en charge de l'Agriculture, FEWS NET, et le PAM, publiée en juillet 2014.

Pour le milieu urbain il s'agit d'une extrapolation à partir de l'enquête sur la Vulnérabilité Alimentaire

⁵Emergency Food Security Assessment

⁶Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis

⁷ Sigle anglais pour l'Analyse Economique des Ménages (AEM)

en Milieu Urbain (VAMU), publiée en mars 2014, et qui ne concerne que la ville de Ouagadougou.

3.1.2.1. Ciblage des populations vulnérables en milieu rural sur la base de l'enquête du Ministère en charge de l'agriculture

La méthode de ciblage des populations vulnérables en milieu rural sur la base de l'enquête du Ministère en charge de l'agriculture utilise deux types de critères à savoir les critères de base de l'analyse de l'économie des ménages (HEA) et les autres critères spécifiques de ciblage des ménages vulnérables

- **Critères de base de l'analyse de l'économie des ménages (HEA)**

Les profils de vulnérabilité réalisés sur la base des études HEA (en 2009 et 2012), ont montré que les ménages très pauvres et pauvres sont les plus exposés au risque d'insécurité alimentaire et présentent les caractéristiques suivantes :

- Leurs productions agricoles ne couvrent généralement que 4 à 8 mois de leurs besoins : en conséquence, ils doivent recourir au marché pour combler le gap, surtout à un moment où les prix des céréales sont élevés (période de soudure),
- Leurs moyens d'accès à l'alimentation sont limités : ils sont plus ou moins tributaires du travail agricole, rémunéré le plus souvent en nature (généralement des céréales),
- Les membres actifs de leurs ménages, après les récoltes, migrent pour trouver du travail,
- Les pauvres et très pauvres ont très peu de biens productifs suffisants pour leur permettre de produire les céréales nécessaires à leur consommation,
- Les ménages pauvres et très pauvres ont une taille réduite avec très peu d'actifs.

D'une manière globale, les informations essentielles pour appréhender leur vulnérabilité portent sur entre autres les variables suivantes :

- Alimentation (le nombre de repas journalier, la qualité/diversification de l'alimentation, le nombre de mois de couverture des besoins céréaliers),
- Possession de biens productifs et non productifs (terre, nature et taille du troupeau, équipements agricoles, moyens de locomotion, etc.),
- Caractéristiques sociodémographiques (taille du ménage, âge, etc.).

- **Autres critères spécifiques de ciblage des ménages vulnérables**

Si l'on convient que les critères HEA ci-dessus constituent la base, on pourrait leur adjoindre en fonction des spécificités, quelques critères dits catégoriels qui contribuent à fragiliser les moyens d'existence des ménages. Il s'agit notamment de :

- La perte d'un actif dans le ménage, surtout lorsqu'il s'agit du chef de ménage. Dans le cas spécifique où la femme ou l'enfant non majeur se retrouvent chef de ménage, le plus souvent sans ressources (terres, et autres facteurs de production) avec des enfants à bas-âge, le ménage est plus exposé au risque de vulnérabilité alimentaire ;
- La survenue d'une maladie (chronique) ou d'un accident grave (conduisant à un handicap) sont aussi source de vulnérabilité dans les ménages ;
- La présence dans le ménage d'enfants malnutris ;
- La précarité du cadre de vie (caractéristiques de l'habitat, source d'éclairage) ;
- L'incapacité totale de produire du fait de l'âge ou d'un handicap ;
- La présence d'orphelins ou autres enfants vulnérables, chefs de ménages ;
- L'absence de soutien financier et matériel endogène et/ou exogène ;
- La survenue d'un conflit.

Sur la base de la méthodologie et de la proportion de la population pauvre et très pauvre, le nombre potentiel de personnes vulnérables est estimé à **neuf million huit cent soixante-douze mille deux cents quatre-vingt-neuf (9 872 289)**. Elles sont réparties dans un million deux cent onze mille six

cent quarante-cinq (1 211 645) ménages. Cette estimation exclut les ménages vulnérables des zones urbaines (Chef lieux de province).

3.1.2.2. Ciblage des populations vulnérables en milieu urbain à partir de l'enquête VAMU de 2014

Une enquête sur la Vulnérabilité Alimentaire en Milieu Urbain (VAMU) a été organisée par la Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (PAM, FAO, CILSS, ACF, FEWS NET, INSD) à Ouagadougou sur la période du 14 au 28 février 2014. L'objectif global de cette enquête était de caractériser la vulnérabilité alimentaire au niveau des ménages dans la ville de Ouagadougou afin de contribuer aux analyses du système d'alerte précoce. De façon spécifique, il était question de (i) déterminer et de caractériser des profils de vulnérabilité urbaine dans la ville de Ouagadougou ; (ii) d'analyser la répartition spatiale de la vulnérabilité alimentaire à Ouagadougou, (iii) de décrire la situation nutritionnelle des enfants et des femmes et leur corrélation. Et cela afin de participer significativement à la réflexion nationale pour la prise en compte de la vulnérabilité alimentaire en milieu urbain.

Les résultats de l'enquête, indiquent que les ménages qui s'estiment en insécurité alimentaire représentent 58%. Parmi eux, 30% se sentent en insécurité alimentaire grave, 16% en insécurité alimentaire modérée et 12% en insécurité alimentaire légère. Seulement 42% des ménages s'estiment en sécurité alimentaire. **Sur la base des résultats de cette enquête, on a estimé le nombre total de personnes vulnérables en milieu urbain à environ un million (1 000 000) pour l'ensemble des villes du Burkina Faso.**

3.2. Répartition géographique des populations vulnérables

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des populations vulnérables en milieu rural⁸, en prenant en compte les effectifs, les taux de malnutrition chronique et aigüe, ainsi que l'incidence de la pauvreté.

Tableau 11 : Répartition des populations vulnérables en milieu rural

REGION	Population totale	Population très pauvres et pauvres	Nombre de ménages très pauvres et pauvres	Malnutrition chronique		Malnutrition aigüe		Pauvreté	
				Prévalence MCG	Rang MCG	Prévalence MAG	Rang MAG	Incidence Pauvreté	Rang PM
Boucle du Mouhoun	1 762 659	976 335	126 521	28,4	10	9,2	5	48,1	7
Cascades	870 596	568 493	68 155	40,8	1	6,5	11	27,6	13
Centre	2 417 011	1 160 165	165 738	17,2	13	7,6	9	28,3	12
Centre-Est	1 869 354	825 411	97 561	35,5	4	5,5	13	57,4	3
Centre-Nord	1 495 294	820 181	91 131	32,4	6	7,6	9	39,1	11
Centre-Ouest	1 747 952	818 537	85 633	32	9	9,5	3	49,1	6
Centre-Sud	779 411	371 890	47 852	23	12	6,4	12	42,7	8
Est	1 556 019	637 732	77 319	38,5	3	9,3	4	62,1	2
Hauts-Bassins	1 889 393	1 227 555	153 444	27,8	11	7,7	8	42,3	9
Nord	1 506 918	813 571	95 456	32,4	6	9,6	2	64,6	1
Plateau Central	848 183	480 462	54 589	32,4	6	9,1	6	51,8	5
Sahel	1 442 615	765 157	99 549	38,7	2	8,8	7	41,5	10
Sud-Ouest	781 958	406 799	48 697	35,5	4	9,8	1	57	4

⁸ Les données disponibles ne permettent pas de présenter une répartition des populations urbaines vulnérables.

BURKINA FASO	18 967 361	9 872 289	1 211 645	31,5		8,2		46,7	
--------------	------------	-----------	-----------	------	--	-----	--	------	--

Source : AGVSAN, 2014

IV. Contenu des Priorités résilience pays (PRP)

4.1 . Stratégies résilience sur 20 ans

4.1.1. Vision et objectifs stratégique à l’horizon 2035

Les PRP – AGIR du Burkina Faso prennent en compte les politiques et stratégies de développement économique et social, notamment :

- La vision définie par les assises nationales des Etats généraux de l’Agriculture et de la sécurité alimentaire(EGASA) tenues en novembre 2011 ;
- Les politiques, stratégies et programmes en cours en matière de résilience au Burkina Faso, et qui ont fait l’objet d’une lecture croisée par rapport aux points cardinaux de l’alliance globale pour la résilience ;
- La déclaration des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine à Malabo, en Guinée équatoriale le 27 juin 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l’agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

La vision des PRP – AGIR est la suivante : *A l’horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabés et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d’une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.* La réalisation de cette vision sera effective à travers la mise en œuvre successive de plans quinquennaux.

4.1.2. Description de la stratégie résilience du Burkina Faso

En prenant en compte les politiques, programmes et projets en cours, ainsi que l’ampleur de vulnérabilité et de pauvreté des populations, les concertations ont permis de dégager des priorités d’interventions pour le renforcement de la résilience des ménages et des familles. Ces priorités, au nombre de quatorze (14), sont regroupées selon leurs natures, autour des quatre piliers de l’Alliance identifiées comme des composantes, les priorités étant elles-mêmes des sous composantes à partir desquelles seront développées plusieurs activités.

Les Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) du Burkina Faso sont conçues pour renforcer la résilience des populations vulnérables, à travers (i) la dynamisation des politiques et stratégies pro-résilience existantes, (ii) l’identification et la mise en œuvre de nouvelles politiques et stratégies pro – résilience. Elles constituent un outil d’opérationnalisation de la SCADD et se déclinent en 4 piliers/composantes.

- **Composante /Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence**

Les actions prioritaires sont :

- Promotion de la protection sociale et la solidarité,

- Amélioration de la capacité de réponse aux situations d'urgence,
- Amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes vulnérables,
- Amélioration de l'accès aux services de l'éducation pour les personnes vulnérables.

- **Composante/Pilier 2 : Renforcer la nutrition des personnes vulnérables**

Les actions prioritaires définies au niveau de ce pilier sont les suivantes :

- Amélioration de l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions spécifiques à la nutrition.
- Amélioration de l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions sensibles à la nutrition

- **Composante/Pilier 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus et l'accès aux aliments**

Les actions prioritaires de ce troisième pilier sont :

- Intensification des productions agro sylvo pastorales et halieutiques,
- Développement durable de l'hydraulique agricole et pastorale,
- Renforcement de la liaison production marché,
- Amélioration des revenus des populations vulnérables,
- Sécurisation foncière en milieu rural.
- Lutte contre la désertification et adaptation aux effets des changements climatiques,

- **Composante/Pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Ce pilier compte deux actions prioritaires :

- Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
- Renforcement des systèmes d'information et de suivi.

4.2. Cibles et zones prioritaires du PRP

Les populations cibles des PRP-AGIR sont réparties dans toutes les régions du Burkina Faso. L'effectif total des populations vulnérables en milieu rural et urbain est estimé à *dix millions huit cent soixante-douze mille deux cents quatre-vingt-neuf (10 872 289) personnes*. Pour le quinquennat 2015 – 2020, les actions que le Gouvernement du Burkina Faso entend mener avec les appuis de ses partenaires techniques et financiers concerneront *50% des populations pauvres et très pauvres au Burkina Faso, soit 5 500 000 personnes*.

Cohérence des ciblage prioritaires avec la déclaration des chefs d'état et de gouvernement de l'Union Africaine à Malabo le 27 juin 2014

- L'engagement VI des Chefs d'Etats et de Gouvernement concerne le renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au climat. Cet engagement vise à réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance des populations en renforçant la résilience des systèmes. A cette fin, ils ont décidé notamment de faire en sorte que, d'ici à 2025, au moins 30% des fermiers, éleveurs et pêcheurs puissent résister aux risques climatiques et météorologiques.
- La population du Burkina Faso est estimée en 2014 à 17 880 386 habitants. *Un ciblage de 30% de cette population donne 5 364 116 habitants, très proche de l'effectif ci – dessus arrêté.*

4.3 . Objectifs des PRP-AGIR

L'objectif spécifique des PRP-AGIR est de réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle de 50% des populations pauvres et très pauvres, soit 5 500 000 personnes vulnérables au Burkina Faso (Environ 700 000 ménages).

4.4 . Résultats attendus des PRP

4.4.1. Pilier 1 : Les moyens d'existence et de protection sociale des plus vulnérables sont restaurés et renforcés

- Cent mille (100 000) ménages burkinabés ont accès à des transferts sociaux (cash/nature/bons conditionnels et non conditionnels),
- La vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle de 30 000 jeunes et femmes de 18 à 40 ans en milieu urbain est réduite par la création d'emplois de volontaires adjoints de sécurité (VADS),
- La vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle de 85 000 jeunes et femmes de 18 à 40 ans en milieu urbain et rural est réduite par la création d'emplois de haute intensité de main d'œuvre,
- La capacité de réponse aux situations d'urgence est améliorée grâce à un relèvement des niveaux de stocks alimentaires de sécurité, et une opérationnalisation du plan national multirisque de préparation et de réponses aux catastrophes,
- L'accès aux services de santé pour les personnes vulnérables est amélioré,
- L'accès aux services de l'éducation pour les personnes vulnérables est amélioré.

4.4.2. Pilier 2 : La nutrition des ménages vulnérables est renforcée

L'état nutritionnel des populations est amélioré grâce à (i) un renforcement de la prise en charge des cas de malnutrition aiguë globale (sévère et modérée) ; (ii) un renforcement de la lutte contre les carences en micronutriments ; (iii) un renforcement de la promotion des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) ; (iv) le passage à l'échelle d'interventions sensibles à la nutrition réputées efficaces dans des secteurs clefs (Agriculture, Eau, Hygiène et Assainissement, Santé, Education et Protection Sociale) ; (v) un renforcement du système de suivi évaluation et de la surveillance nutritionnelle.

4.4.3. Pilier 3 : La production alimentaire, les revenus des ménages vulnérables et leur accès aux aliments sont améliorés durablement

- L'accès aux intrants (semences, engrais, pesticides) est facilité pour les petits producteurs éligibles, y compris les femmes,
- Des aménagements de bas – fonds et des petits ouvrages de mobilisation des eaux (boulis, puits maraichers) sont réalisés au profit des ménages vulnérables,
- La liaison production marché est accrue grâce (i) Aux appuis aux acteurs pour la construction et l'équipement d'infrastructures de transformation et de commercialisation et (ii) aux travaux d'entretien et de réhabilitation des infrastructures de transports existants,
- Les revenus des populations vulnérables sont améliorés à travers (i) le renforcement des capacités des groupements féminins dans la mise en œuvre de leur AGR, (ii) la promotion de l'aviculture traditionnelle améliorée et de l'élevage des petits ruminants au profit des ménages vulnérables, particulièrement en faveur des femmes,
- La sécurité foncière est assurée pour 50% des ménages vulnérables.

- Des actions de lutte contre la désertification et d'adaptation aux effets des changements climatiques sont menées : Récupération de terres dégradées, aménagements anti – érosifs,

4.4.4. Pilier 4 : La gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée

La gouvernance institutionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée grâce à (i) la mise au point d'une méthodologie consensuelle de ciblage des personnes et ménages vulnérables ; (ii) la création d'une base de données dynamique des personnes vulnérables ; (iii) le renforcement des structures chargées de l'orientation et du pilotage en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (v) le renforcement des services d'alertes précoces et (vi) le renforcement de la surveillance nutritionnelle.

4.5. Cadre logique du PRP – AGIR /BF

Logique d'intervention	Cibles	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Politique, Projet ou Programme de rattachement	Coût en millions de FCFA	Financement	
						Acquis	A rechercher
Objectif général (horizon stratégique de 20 ans) : A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabés et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable							
Objectif spécifique : Réduire structurellement et de manière durable la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle de 50% des populations pauvres et très pauvres, soit 5 500 000 personnes vulnérables au Burkina Faso (Environ 700 000 ménages).							
Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence							
Priorité 1.1. Promouvoir la protection sociale et la solidarité							
Activité 1.1.1: Réaliser des transferts (cash/nature/bons conditionnels et non conditionnels) au profit des ménages vulnérables	100 000 ménages vulnérables en cinq ans	Nombre de ménages vulnérables ayant reçu des transferts conditionnels et non	Rapports annuels d'activités	Un projet IDA (renforcement de la protection sociale) est en cours d'exécution. Il vise 40 000 ménages.	62 500	25 000	37 500
Activité 1.1.2: Réduire la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en milieu urbain par le maintien de 30 000 emplois de VADS sur 5 ans	30 000 jeunes et femmes de 18 à 40 ans en milieu urbain employés comme VADS	Nombre de jeunes et femmes de 18 à 40 ans en milieu urbain employés comme VADS;	Rapports annuels CSD	Projet d'appui à la sécurité routière et à la protection civile /Volontaires adjoints de sécurité	75 000	75 000	0
Activité 1.1.3: Réduire la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle en milieu urbain et rural par le maintien de 85 000 emplois HIMO	85000 jeunes et femmes employés dans les emplois à haute intensité en main d'œuvre	Nombre de jeunes et femmes employés dans les emplois à haute intensité en main d'œuvre	Rapports annuels CSD	Projet des Travaux Routiers par la méthode à Haute Intensité de Main d'Œuvre	55 000	55 000	0
Sous total coût et financement pour la priorité 1.1					192 500	155 000	37 500
Priorité 1.2: Amélioration de la capacité de réponse aux situations d'urgence							
Activité 1.2.1 : Appuyer les acteurs dans le stockage de proximité (magasin de stockage)	302 magasins, soit un par commune	Nombre de magasins construits Nombre de communes bénéficiaires	Rapports de suivi	PNSAN NASAN	3 020	0	3 020
Activité 1.2.2 : Augmenter le niveau du SNS et du SI	Relever le niveau du SNS et du SI respectivement à 50 000 tonnes et 20 000 tonnes	Evolution annuelle du SNS et du SI	Rapports d'inventaires de la SONAGESS	PNSAN PNSR	2 250	0	2 250

Logique d'intervention	Cibles	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Politique, Projet ou Programme de rattachement	Coût en millions de FCFA	Financement	
						Acquis	A rechercher
Activité 1.2.3 : Apporter une assistance matérielle, alimentaire et financière aux personnes sinistrées (victimes d'inondations et de crises humanitaires)	Toutes les personnes sinistrées	Nombre de personnes sinistrées ayant bénéficiées d'assistance	Rapport SP/CONASUR	PNPS PNAS	5 000	0	5 000
Activité 1.2.4: Rendre opérationnel le plan national multirisque de préparation et de réponses aux catastrophes	Toutes les régions	Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes	- Rapport SP/CONASUR	PNPS	150	0	150
Sous total coût et financement pour la priorité 1.2					10 420	0	10 420
Priorité 1.3: Amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes vulnérables							
Activité 1.3.1 : Promouvoir l'assurance maladie universelle au profit des couches vulnérables	Assurance maladie universelle pour 1 000 000 personnes vulnérables	Nombre de personnes vulnérables assurées	Rapports MFPTSS (CNSS, CARFO ,Mutuelles)	Politique à créer	12 000	0	12 000
Activité 1.3.2: Assurer la gratuité effective des soins de base pour les femmes enceintes, les enfants de 0 à 5 ans et les personnes indigentes	1000 000 de personnes vulnérables (femmes enceintes, enfants de 0 à 5 ans et personnes indigentes)	Nombre de bénéficiaires	Rapports d'activités	PNS	9 600	9 600	0
Activité 1.3.3: Lutter contre le VIH (gratuité des ARV, PTME)	Toutes les Personnes vivantes avec VIH	Nombre de PV VIH justifiable de traitement de traitement ARV et qui sont sous ARV	Rapports d'activités	PNS	44 910	0	44 910
Sous total coût et financement pour la priorité 1.3					66 510	9 600	56 910
Priorité 1.4: Amélioration de l'accès aux services de l'éducation pour les personnes vulnérables							
Activité 1.4.1: Appuyer la mise en place des cantines scolaires dans toutes les écoles du BF	Toutes les écoles du Burkina Faso	Nombre d'écoles	Rapports de suivi	PDSEB	12 000	0	12 000
Activité 1.4.2: Transférer du matériel spécifique aux personnes en situation de handicap pour faciliter leur accès aux services de l'éducation	Toutes les personnes en situation de handicaps	Nombre de personnes ayant reçu du matériel	Liste de bénéficiaires/Base de données	PNPS PNAS	10 230	2000	8 230
Activité 1.4.3: Appuyer la promotion de la santé-hygiène et nutrition en milieu scolaire	Toutes les écoles du Burkina Faso	Nombres d'écoles	Rapport de suivi	PDSEB	15 000	0	15 000
Sous total coût et financement pour la priorité 1.4					22 230	2 000	20 230
Sous total coût et financement pour le pilier 1					291 660	166 600	125 060
Pilier 2: Renforcer la nutrition des ménages vulnérables							
Priorité 2.1. Amélioration de l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions spécifiques à la nutrition							
Activité 2.1.1 : Renforcer la prise en charge des cas de malnutrition aigüe globale (sévère et modérée)	Le taux de malnutrition aigüe globale (MAG) passe de 8,6% en 2014 à 5% en 2020	Taux de MAG	Enquêtes SMART et EDS	PNN	70 000	10 000	60 000
Activité 2.1.2 : Renforcer la lutte contre les carences en micronutriments	Maintenir le taux de couverture en vitamine A et déparasitant entre 80% et 100% ; Baisse de la prévalence de l'anémie chez les moins de 5 ans de 88% (2010) à	Taux de couverture en vitamine A et en déparasitant ; Prévalence de l'anémie chez les moins de 5 ans ; Prévalence de l'anémie chez les FAP;	Enquêtes SMART ; Rapports des campagnes nationales EDS Rapport de progrès	PNN	11 637	362	11 275

Logique d'intervention	Cibles	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Politique, Projet ou Programme de rattachement	Coût en millions de FCFA	Financement	
						Acquis	A rechercher
	75% ; Baisse de la prévalence de l'anémie chez FAP de 49% (2010) à 40%	Nombre de ménages qui consomment du sel iodé.					
Activité 2.1.3 : Renforcer la promotion des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)	La prévalence de la malnutrition chronique (Retard de croissance) passe de 31,5% en 2013 à 25% en 2020.	Prévalence de la malnutrition chronique ; Taux de pratiques d'allaitement maternel exclusif Diversité alimentaire minimum	Enquêtes SMART, MICS et EDS	PNN/plan de passage à l'échelle de l'ANJE	37 500	3 750	33 750
Sous total coût et financement pour la priorité 2.1					119 137	14 112	105 025
Priorité 2.2: Amélioration de l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions sensibles à la nutrition							
Activité 2.2.1 : Renforcer l'accès à l'hygiène, à l'eau potable et à l'assainissement	700 000 ménages ont accès à l'hygiène, à l'eau potable et à l'assainissement	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural Taux d'accès à l'assainissement urbain Taux d'accès à l'assainissement rural	Rapports bilans annuels	PNSR, PN-AEPA	11 000	0	11 000
Activité 2.2.2 : Renforcer la prévention et le traitement des maladies à haute morbidité et mortalité (paludisme, diarrhées, IRA, etc.)	Des Kits de prévention de paludisme (Moustiquaires imprégnées) Kits d'hygiène sont donnés à au moins 80% des personnes vulnérables Des Kits de traitements du paludisme, prise en charge de la diarrhée et de la tuberculose au profit d'au moins 80% des enfants malades de moins de 5 ans et aux femmes enceintes malades	Nombre de personnes vulnérables ayant reçus des kits Nombre d'enfants de moins 5 ans et de femmes en enceintes ayant reçu de kit de traitement ou pris en charge	Rapports de campagnes ; Données de routine ; Rapports d'évaluation	PNS	10 000	0	10 000
Sous total coût et financement pour la priorité 2.2					21 000	0	21 000
Sous total coût et financement pour le pilier 2					140 137	14 112	126 025
Pilier 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments							
Priorité 3.1 : Intensification des productions agro sylvo pastorales et halieutiques							

Logique d'intervention	Cibles	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Politique, Projet ou Programme de rattachement	Coût en millions de FCFA	Financement	
						Acquis	A rechercher
Activité 3.1.1. Renforcer les capacités organisationnelles des producteurs et celles des services d'appui-conseil et de valorisation des technologies	Toutes OPA, Toutes Filières, Comités locaux de l'eau Tous les services techniques d'appui	Nombre d'OPA appuyées Nombre de filières appuyées	Rapport d'activité	PNSR PNSAN NASAN	7 585	874	6 711
Activité 3.1.2. Faciliter l'accès de la population vulnérable aux intrants et équipements agricoles (engrais, semences améliorées, fumure organique, charrues, charrettes et petits matériels, filets de pêche, barques aquacoles) ;	Petits producteurs éligibles, y compris les femmes.	Nombre de ménages vulnérables bénéficiaire des subventions aux intrants	Rapports d'activités	PNSR PNSAN NASAN	105 000	79 000	26 000
Activité 3.1.3. Faciliter l'accès de la population vulnérable aux intrants zootechniques et vétérinaires	50 000 t de SPAI	quantité de stock	- Rapports d'activités	PNSR	4 000	0	4 000
Sous total coût et financement pour la priorité 3.1					116 585	79 874	36 711
Priorité 3.2 : Développement durable de l'hydraulique agricole et pastorale							
Activité 3.2.1. Aménager/réhabiliter des bas-fonds au profit des ménages vulnérables	4 000 ha de bas-fond aménagés	Superficies aménagées Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de parcelles aménagées	Rapports PV de réception	PNSR NASAN	4 000	0	4 000
Activité 3.2.2: Réaliser des petits ouvrages (boulis, puits maraichers) de mobilisation des eaux au profit des ménages vulnérables	100 boulis, 100 puits maraichers	Nombre de boulis réalisés Nombre puits réalisés	Rapports PV de réception	PNSR	1 000	0	1 000
Sous total coût et financement pour la priorité 3.2					5 000	0	5 000
Priorité 3.3 : Renforcement de la liaison production marché							
Activité 3.3.1 : Appuyer les acteurs pour la construction et l'équipement d'infrastructures de transformation et de commercialisation	30 infrastructures de transformation et de commercialisation	Nombre d'infrastructures de chaque type réalisés	Rapports	PNSR	600	0	600
Activité 3.3.2. Entretien des infrastructures de transports existantes	2 000 km	Linéaire de piste	PV de réception	PNSR	600	0	600
Activité 3.3.3: Réhabiliter les infrastructures de transport existantes	1250 km	Linéaire de piste	PV de réception	PNSR	12 500	0	12 500
Sous total coût et financement pour la priorité 3.3					13 700	0	13 700
Priorité 3.4 : Amélioration des revenus des populations vulnérables							
Activité 3.4.1: Renforcer les capacités des groupements féminins dans la mise en œuvre de leur AGR	300 groupements féminins	Nombre de femmes formées	Rapports d'activités	PNSAN	3 000	0	3 000
Activité 3.4.2: Promouvoir l'élevage des petits ruminants au profit des ménages vulnérables, particulièrement en faveur des femmes	250 000 ménages	Nombre de bénéficiaires	Rapports d'activités	PNSAN	9 000	0	9 000
Activité 3.4.3: Promouvoir l'aviculture traditionnelle améliorée au profit des ménages vulnérables, particulièrement en faveur des femmes	250 000 Ménages	Nombre bénéficiaires	Rapports d'activités	PNSAN	5 000	0	5 000
Activité 3.4.3: Promouvoir la valorisation des PFNL au profit des femmes et des jeunes	250 000 personnes	Nombre bénéficiaires	Rapports d'activités	PNSR PNSAN	5 000	0	5 000
Sous total coût et financement pour la priorité 3.4					22 000	0	22 000
Priorité 3.5: Sécurisation foncière en milieu rural							

Logique d'intervention	Cibles	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Politique, Projet ou Programme de rattachement	Coût en millions de FCFA	Financement	
						Acquis	A rechercher
Activité 3.5.1. Elaborer et adopter les textes d'application complémentaires de la loi 034 - 2009 et assurer la sensibilisation de tous les acteurs	Textes d'application de la loi 034- 2009 Les autorités politiques et administratives, les femmes, les autorités coutumières et les propriétaires terriens.	Décrets Statut des agents des services fonciers communaux Loi sur le règlement des conflits fonciers Indicateurs relatifs aux plans de communication, sessions d'information, Recueil des textes relatifs au foncier et la gestion des ressources naturelles pour les acteurs judiciaires	Rapports d'activités	PNSR PNSFMR PNSAN NASAN	691	0	691
Activité 3.5.2. . Mettre en œuvre la loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier en milieu rural et ses décrets d'application pour aboutir à terme à la délivrance d'attestation de possessions foncières Rurale (APFR) dans des terroirs villageois	Les structures et instances de gestion foncière	- Indicateurs relatifs aux Nombre de structures locales mise en place, formées et équipées ;	- PV d'installation	PNSR PNSFMR PNSAN NASAN	5093	0	5093
Sous total coût et financement pour la priorité 3.5					5 784	0	5 784
Priorité 3.6 : Lutte contre la désertification et adaptation aux effets des changements climatiques							
Activité 3.6.1 : Récupérer des terres dégradées	25 000 ha	Superficie de terres dégradées récupérées	Rapports d'activités	PNSR PNSAN PNDD	7 750	0	7 750
Activité 3.6.2: Réaliser des aménagements antiérosifs végétalisés	50 000 ha	Superficie de terres aménagées en CES/DRS	Rapports d'activités	PNSR PNSAN PNDD	12 500	0	12 500
Sous total coût et financement pour la priorité 3.6					20 250	0	20 250
Sous total coût et financement pour le pilier 3					183 319	79 874	103 445
Pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle							
Priorité 4.1 Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle							
Activité 4.1.1 : Finaliser la méthodologie de ciblage des ménages vulnérables et constituer des registres	Tous les ménages vulnérables	- Document de méthodologie de ciblage des ménages vulnérables	- Texte d'adoption	PNSAN PNPS	8	8	0
Activité 4.1.2 : Renforcer les capacités des structures chargées de l'orientation et du pilotage en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Toutes les structures chargées de l'orientation et du pilotage en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	Nombre et types d'équipements acquis Nombre de formations organisées au profit du personnel	Rapport d'activité, PV de réception	PNSAN PNN	200	100	100
Activité 4.1.3 : Renforcer le plaidoyer auprès des secteurs sensibles pour une meilleure prise en compte de la nutrition	100% des acteurs sensibles	Nombre d'outils de plaidoyer développés	Rapport et Compte rendu d'activités de plaidoyer ; Outils de plaidoyer développés	PNN	50	0	50

Logique d'intervention	Cibles	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Politique, Projet ou Programme de rattachement	Coût en millions de FCFA	Financement	
						Acquis	A rechercher
Activité 4.1.4 : Renforcer les capacités des secteurs sensibles en matière de nutrition	80 % des acteurs clés Au moins un document pédagogique par secteur sensible	Nombre d'acteurs clés formés Nombre de documents pédagogiques élaborés et diffusés	Rapports de formations ; Documents pédagogiques	PNN	6 000	0	6 000
Sous total coût et financement pour la priorité 4.1					6 258	108	6 150
Priorité 4.2 : Renforcement des systèmes d'information et de suivi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle							
Activité 4.2.1 : Renforcer les capacités des services d'alerte précoce (SAP, cellule du cadre harmonisé, SIMb, SIMc)	Tous les services d'alerte précoce	Niveau de ressources humaines et matérielles acquises	Rapports d'activités des services Rapports du SP/CNSAN	PNSAN	13 575	8 145	5 430
Activité 4.2.2 : Créer une base de données dynamique des personnes vulnérables	Tous les ménages vulnérables	Disponibilité d'une base de données	Rapports du SP/CNPS	PNPS PNSAN	2 330	0	2 330
Activité 4.2.3 : Appuyer annuellement la réalisation des enquêtes nutritionnelles nationales	Tous les ménages vulnérables	Disponibilité d'une base des données	Rapports d'enquête	PNN	1 500	500	1 000
Activité 4.2.4 : Pilotage, coordination et suivi-évaluation	Structures de coordination et de suivi-évaluation	Dispositif de pilotage fonctionnel	Rapport de suivi-évaluation des PRP-AGIR	PRP-AGIR	1 830	0	1 830
Sous total coût et financement pour la priorité 4.2					19 235	8 645	10 590
Sous total coût et financement pour le pilier 4					25 493	8 753	16 740
Total PRP-AGIR					640 609	269 339	371 270

4.6. Financement du PRP – AGIR /BF

D'un coût global de 640,609 milliards de francs CFA, les PRP-AGIR seront financés par l'Etat et ses partenaires au développement, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations de la société civile, les ONG et Associations de développement, les organisations professionnelles et les bénéficiaires. Les PRP-AGIR sont mises en œuvre au moyens des projets et programmes en cours qui seront capitalisés et la conception et la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes. Dans ce cadre, 269,339 milliards de francs CFA ont été mobilisés soit un gap de 371,270 milliards de francs CFA (58%).

Tableau 12 : Tableau synthèse du coût des PRP-AGIR

Logique d'intervention	Coût en millions de FCFA	Financement	
		Acquis	A rechercher
Priorité 1.1. Promouvoir la protection sociale et la solidarité	192 500	155 000	37 500
Priorité 1.2: Amélioration de la capacité de réponse aux situations d'urgence	10 420	0	10 420
Priorité 1.3: Amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes vulnérables	66 510	9 600	56 910
Priorité 1.4: Amélioration de l'accès aux services de l'éducation pour les personnes vulnérables	22 230	2 000	20 230
Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence	291 660	166 600	125 060
Priorité 2.1. Amélioration de l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions spécifiques à la nutrition	119 137	14 112	105 025
Priorité 2.2: Amélioration de l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions sensibles à la nutrition	21 000	0	21 000
Pilier 2: Renforcer la nutrition des ménages vulnérables	140 137	14 112	126 025
Priorité 3.1 : Intensification des productions agro sylvo pastorales et halieutiques	116 585	79 874	36 711

Priorité 3.2 : Développement durable de l'hydraulique agricole et pastorale	5 000	0	5 000
Priorité 3.3 : Renforcement de la liaison production marché	13 700	0	13 700
Priorité 3.4 : Amélioration des revenus des populations vulnérables	22 000	0	22 000
Priorité 3.5: Sécurisation foncière en milieu rural	5 784	0	5 784
Priorité 3.6 : Lutte contre la désertification et adaptation aux effets des changements climatiques	20 250	0	20 250
Pilier 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments	183 319	79 874	103 445
Priorité 4.1 Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	6 258	108	6 150
Priorité 4.2 : Renforcement des systèmes d'information et de suivi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle	19 235	8 645	10 590
Pilier 4 : Renforcer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	25 473	8 753	16 740
Total PRP-AGIR	640 609	269 339	371 270

5. Mécanisme de mise œuvre des PRP-AGIR du Burkina Faso

Partant du principe clé de AGIR qui est de bâtir l'action sur les cadres déjà existants, la mise en œuvre des priorités résiliences du Burkina Faso va s'appuyer sur le mécanisme de dispositif existant de pilotage de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle (expérimentée sur la conduite des mesures d'urgence), qui sera renforcée en compétences de pilotage d'actions de développement et élargi le cas échéant aux acteurs de la santé, de la nutrition (incluant la dynamique du Mouvement « Scaling Up Nutrition » (SUN) auquel le Burkina Faso a adhéré en 2011 et qui vise à renforcer l'engagement national en matière de Nutrition), de l'action sociale, de l'éducation nationale, des infrastructures et du désenclavement.

Aussi, la mise en œuvre du PRP-AGIR s'appuiera sur les services techniques de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, les collectivités territoriales, et le secteur privé, y compris les producteurs et leurs organisations professionnelles. Elle sera régie par un manuel d'exécution qui fixera les règles de travail entre ces acteurs et les instruments de gestion.

5.1. Mécanisme de pilotage des PRP – AGIR /BF

La tutelle technique et administrative des PRP-AGIR est assurée par les Ministères en charge du secteur rural (Agriculture, Sécurité Alimentaire, Hydraulique et Assainissement, Environnement et Ressources halieutiques, Ressources animales,), les ministères de la Santé, de l'Action sociale et de la solidarité nationale, le Ministère de l'éducation nationale, le ministère des Infrastructures et du désenclavement. La tutelle financière est assurée par le Ministère en charge des finances. Le pilotage des PRP-AGIR se fera aux échelles nationale et régionale.

5.1.1. Pilotage à l'échelle nationale

A l'échelle nationale, le pilotage et la gestion des PRP-AGIR seront assurés par deux organes impliquant les différents groupes d'acteurs (publics et privés), aux niveaux politique, technique et opérationnel :

- **Le Comité d'orientation et de pilotage des PRP-AGIR** est l'organe suprême d'orientation et de pilotage du Programme. Ses attributions sont décrites comme suit: (i) fixer le cadre d'exécution du Programme ; (ii) donner les orientations fondamentales ; (iii) fixer les priorités et les objectifs stratégiques ; (iv) veiller au respect des orientations stratégiques ; (v) assurer les arbitrages sur les réorientations éventuelles ; (vi) proposer en cas de besoin, une modification du cadre d'exécution du Programme. Le COP/PRP-AGIR est composé des premiers responsables des départements en charge du développement rural, de la santé, de l'action sociale, de l'éducation nationale, des infrastructures, de l'économie et des finances, de la recherche scientifique ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers, des organisations de producteurs, du secteur privé agricole et de la société civile. Les sessions de ce comité sont préparées par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA), avec l'appui de l'équipe technique national AGIR.
- **Le Comité technique interministériel des PRP-AGIR** est l'organe chargé de faire des propositions d'orientation des PRP-AGIR et de valider les options prioritaires. Il a pour attributions de : (i) définir les orientations et actions à conduire par les PRP-AGIR ; (ii) assurer le suivi opérationnel des activités et en rendre compte au COP/PRP-AGIR ; (iii) proposer des modifications jugées nécessaires à la réalisation des objectifs et finalités du Programme ; Présidé par le Secrétaire général du Ministère en charge de l'agriculture, il comprend : (i) les secrétaires généraux et autres responsables des autres Ministères en charge du secteur rural, de la santé, de

l'action sociale, de l'éducation nationale, de la recherche et de l'innovation ; (iii) des représentants des organisations paysannes, du secteur privé, de la société civile, des collectivités territoriales, des institutions de financement et des partenaires techniques et financiers. Les sessions de ce comité sont préparées par le SE/CNSA, avec l'appui de l'équipe technique national AGIR.

5.1.2. Pilotage à l'échelle régionale

A l'échelle régionale, le Pilotage du programme sera assuré par un Comité régional de coordination des priorités résiliences (CRC/PRP-AGIR), chargé de fixer les priorités et les orientations fondamentales en conformité avec celles définies à l'échelle nationale, et de veiller à leur respect. Présidé par le gouverneur, il sera composé des premiers responsables de toutes les parties prenantes en matière de résilience au niveau régional. Aussi, un Comité technique régional des PRP-AGIR (CTR/PRP-AGIR) devra au préalable définir les orientations et actions à conduire, assurer le suivi opérationnel des activités et en rendre compte au CRC/PRP-AGIR.

5.2. Mécanisme de coordination des PRP – AGIR /Burkina Faso

5.2.1. Coordination du programme

Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA), avec l'appui de l'ETN-AGIR et en étroite collaboration avec les Directions Générales des Etudes et de Statistiques Sectorielles (DGESS) des ministères en charge du secteur rural, de la santé, de l'action sociale, de l'éducation nationale, infrastructure, assure la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des PRP-AGIR. Dans chaque Ministère, la DGESS coordonne le suivi et l'évaluation des actions des programmes en partenariat avec les acteurs non étatiques.

Le SE/CNSA, avec l'appui de l'ETN-AGIR, assurera la coordination d'ensemble. Il aura la charge d'intégrer les plans d'actions et rapports périodiques transmis par les DGESS. Il sera responsable pour analyser les informations ainsi agrégées, afin d'apprécier les progrès enregistrés et d'éclairer les décisions des instances décisionnelles quant aux mesures éventuelles à prendre. Les différents acteurs et l'opinion publique seront tenus régulièrement informés des progrès enregistrés.

5.2.2. Coordination des priorités résilience

Chaque priorité résilience qui sera mise en œuvre par un département ministériel, est placée sous la responsabilité d'un Responsable de Programme ou d'une direction générale qui a pour rôles de : (i) élaborer et faire approuver le plan de travail et budget annuel ou Plan annuel de performance (PAP); (ii) assurer la mise en œuvre des activités par les différents acteurs ; (iii) élaborer les rapports périodiques et le Rapport annuel de performances du sous-programme ; (iv) assurer la gestion financière et matérielle, ainsi que la passation des marchés, dans le respect de la réglementation en vigueur. Un cadre de concertation entre les acteurs directs concernés par la priorité résilience sera mis en place tout en tenant compte des cadres existants et fonctionnels.

Au niveau régional, la coordination des différentes priorités résiliences est assurée par les Directeurs régionaux concernés conformément à leurs missions respectives. Dans ces directions régionales, des cadres seront responsabilisés pour le suivi de la mise en œuvre des activités de chaque priorité résilience. Aussi, dans chaque région, en cas de besoin, les acteurs par priorités résilience ou par ensemble des priorités résiliences pourront se retrouver dans un cadre de concertation.

5.3. Rôles respectifs des divers acteurs dans la mise en œuvre des PRP – AGIR /BF

Un manuel fixera les règles de partenariat entre les différents acteurs devant prendre part à la mise en œuvre des PRP-AGIR. Il s'agit des structures de l'Etat, des Collectivités locales, des communautés de base, des organisations professionnelles, des acteurs du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Les rôles de ces différents acteurs sont décrits ci-dessous :

L'Etat se concentrera sur ses fonctions régaliennes, lesquelles portent essentiellement sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés (y compris les producteurs et leurs organisations). Il s'agit notamment de la réalisation des investissements structurants, du cadre réglementaire, de la fiscalité, du code des investissements, et de la facilitation des arrangements institutionnels à mettre en place pour garantir l'accès durable des usages aux intrants et autres services (irrigation, mécanisation, financement, transformation, commercialisation). Les services techniques de l'Etat assureront aussi le suivi-évaluation de la mise en œuvre des PRP-AGIR.

Les collectivités territoriales et les communautés de base. Dans la mise en œuvre des PRP-AGIR, les collectivités territoriales et par conséquent, les populations à la base sont les maîtres d'ouvrage délégués des activités tenant compte des domaines transférés comme celui de l'eau potable et de l'assainissement pour lequel les collectivités territoriales assurent la maîtrise d'ouvrage :

- Les Collectivités Territoriales assureront les fonctions ci-après : (i) l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux et communaux ; (ii) contribution à l'aménagement de l'environnement institutionnel du secteur ; (iii) participation à l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles de leur ressort territorial ; (iv) exercice de la maîtrise d'ouvrage délégué dans le cadre de l'exécution des actions dans leurs ressorts territoriaux ; (v) gestion transparente des ressources (humaines, matérielles et financières) transférées ou mises à disposition par l'Etat; (vi) animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le domaine de la résilience au niveau régional ou local ; (viii) participation au Suivi-évaluation du processus ;
- Quant aux communautés de base, elles exerceront les responsabilités ci-après : (i) contribuer à la priorisation des besoins et actions ; (ii) initier des microprojets et assurer la maîtrise d'ouvrage de leur mise en œuvre ; (iii) participer à la gestion concertée des ressources naturelles de leurs terroirs ; (iv) contribuer au suivi-évaluation des réalisations des PRP-AGIR.

Les organisations de producteurs et les chambres consulaires. Les organisations paysannes faitières, les organisations professionnelles des différentes filières de production et les Chambres régionales d'agriculture (CRA), auront pour rôles de participer : (i) au financement de certains projets (cofinancement des investissements à la base) ; (ii) aux mécanismes de concertation ; et (iii) au suivi-évaluation des actions sur le terrain. En outre, ces acteurs pourront mener des actions de formation-appui-conseil (en collaboration avec les services techniques concernés) et exécuter des opérations ou projets spécifiques.

Le secteur privé : Les petites, moyennes et grandes entreprises privées joueront un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits et l'offre de services divers aux usagers et aux clients institutionnels. Les entrepreneurs cofinanceront certaines réalisations et participeront aux processus politiques, aux mécanismes de concertation et au suivi-évaluation des réalisations du programme.

Les Organisations de la Société civile (OSC) : Elles pourront faire des plaidoyers, prester des services pour la mise en œuvre de certaines opérations et au financement des actions. Elles contribueront au

processus de suivi-évaluation et participeront aux mécanismes de concertation entre les acteurs, notamment à travers le CTI et le COP du PRP-AGIR.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) : Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale (incluant les agences des Nations Unies), les Organisations Intergouvernementales (OIG), Régionales et les ONG internationales ou nationales. Leurs rôles sont décrits comme suit : (i) la participation au dialogue politique avec le Gouvernement ; (ii) la participation à la concertation avec les différents acteurs ; (iii) l'assistance technique à la mise en œuvre des PRP-AGIR ; (iv) la contribution à la mobilisation des ressources financières nécessaires et (v) participation au suivi-évaluation.

VI. Evaluation des risques des PRP – AGIR

Dégradation du contexte socio-politique : La dégradation du contexte sociopolitique est un risque majeur car il conditionne la réussite des PRP-AGIR. La stabilité du contexte sociopolitique est déterminante pour l'adhésion des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources financières. La bonne conduite de la transition et le retour à une vie constitutionnelle normale devraient permettre une mise en œuvre effective des PRP-AGIR.

Aléas climatiques : Les changements climatiques notamment la variabilité de la pluviosité qui se traduisent ces dernières années par des inondations et des sécheresses, peuvent fragiliser les moyens de subsistance des populations et aggraver la pauvreté rurale. Le renforcement des mesures d'adaptation aux changements climatiques devraient permettre de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques.

Faible mobilisation des ressources financières: La mobilisation effective des ressources financières complémentaires nécessaires pour boucler le financement des PRP-AGIR déterminera dans une large mesure la réalisation des résultats attendus. La mobilisation conséquente des ressources propres de l'Etat en faveur de la résilience et l'application effective de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement constituent une base pour l'atteinte des résultats des PRP-AGIR.

Insécurité civile : les personnes vulnérables sont généralement les plus affectées dans les situations d'insécurité au regard de leur faible moyen de protection et de défense. Le Burkina Faso est actuellement confronté à une montée de la délinquance et du grand banditisme. Aussi, la radicalisation religieuse existante dans la sous-région peut affecter le Burkina Faso. Les déplacements de populations engendrés par ces genres d'évènements augmenteront la précarité de certaines populations. Le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité dans la lutte contre le banditisme et la radicalisation devra permettre de réduire l'occurrence de ce risque.

Instabilité institutionnelle : Elle s'est manifestée ces dernières années par des regroupements/scission des ministères et la mobilité de la ressource humaine et inhibant les dynamiques sectorielles. Pour l'atteinte des résultats des PRP-AGIR, le Gouvernement devrait travailler à une meilleure stabilisation des institutions publiques et du personnel.

Non-maitrise de la croissance démographique : La croissance démographique du Burkina Faso se caractérise par un fort taux de croissance annuel (3,1%). Les résultats attendus des PRP-AGIR pourraient être inhibés au vu du taux de précarité des populations rurales, la faible employabilité des jeunes et le faible développement des infrastructures socio-économiques si cette croissance démographique n'est pas maitrisée.

VII. Bibliographie

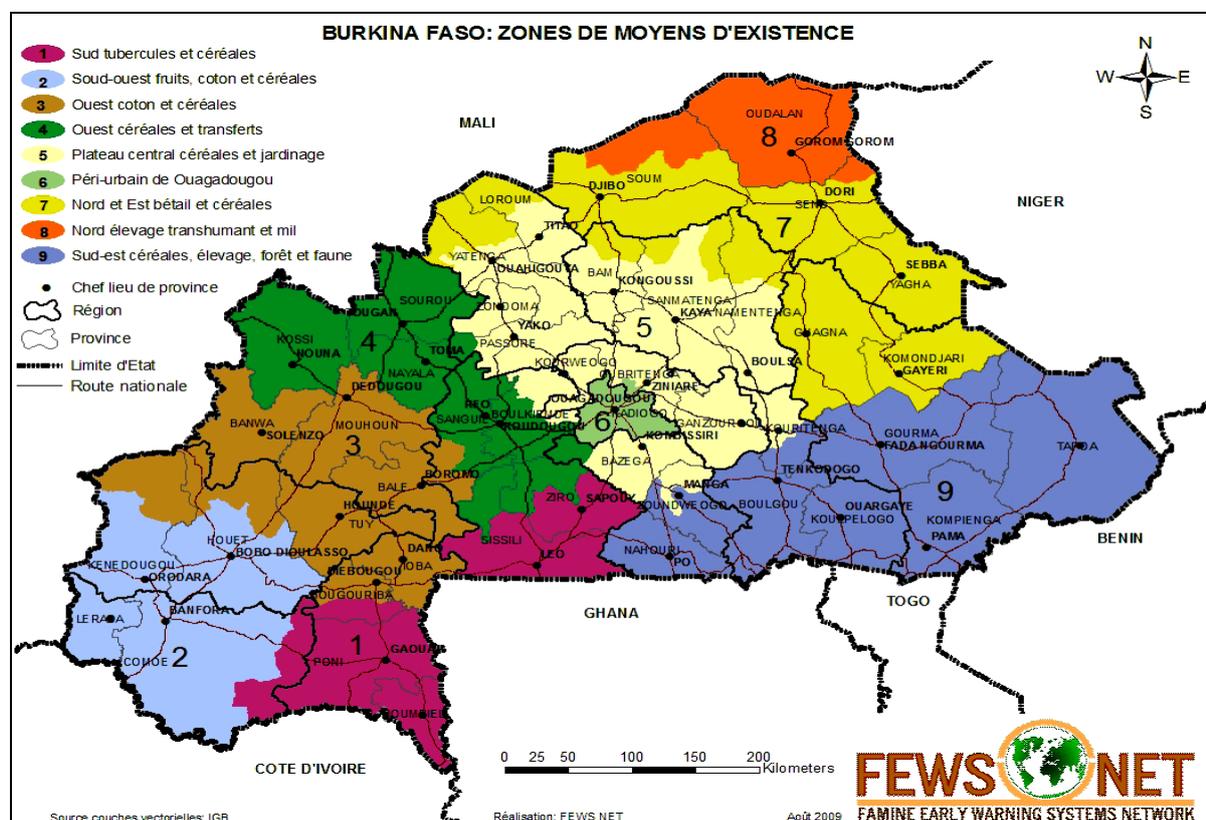
- INSD (2006), Rapport sur le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 52p
- INSD (2010), Rapport de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM)
- MAHRH (2006), Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement à l'horizon 2015 (PNAEPA), 55p
- MAHRH (2010), Système National de Vulgarisation et d'appui Conseil Agricoles (SNVACA), 69p
- MAHRH (2011), Rapport Etat Généraux de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, 9p
- MASA (2014), Répertoire des Projets et programmes, 76p
- MASA (2014) analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN), 108p
- MASSN (2007) Politique nationale d'actions sociale (PNAS), 55p
- MASSN (2012) Politique nationale de protection sociale 2013-2023 (PNPS), 37p
- MASSN (2012), Politique nationale de protection sociale (PNPS), 61p
- MASSN (2014), Répertoire des Projets et programmes, 3p
- MEAHA (2014), Répertoire des Projets et programmes, 25p
- MEAHA (2014), Répertoire des Projets et programmes, 69p
- MEDD (2013), Politique Nationale de Développement Durable (PNDD), 88p
- MEF (2011), Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), 116p
- MIDT (2014), Répertoire des Projets et programmes
- MJFP (2014) Politique nationale de la jeunesse du Burkina Faso (PNJ-BF) 2014-202 ; 56p
- MPFG (2009) Politique Nationale Genre (PNG), 56p
- MRAH (2014), Répertoire des Projets et programmes, 29p
- MRSI (2012), Politique nationale de la recherche scientifique et technologique (PNRST), 34p
- MRSI (2014), Répertoire des Projets et programmes, 4p
- MS (2007), Politique Nationale de Nutrition (PNN), 33p
- MS (2011), Plan national de développement sanitaire 56p
- MS (2011), Politique Nationale de santé, 22p
- MS (2013), Plan de passage à l'échelle de promotion des pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE), 84p
- MS (2014), Répertoire des Projets et programmes, 3p
- MJE (2008), Politique nationale de l'emploi, 54p
- MESSRS (2008), Politique nationale de l'enseignement et la formation technique et professionnelle, 51p
- MENA (2012), Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base -2012-2021(PDSEB), 125p
- SP/CONEDD (2010), Troisième rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso, 208p
- SP/CPSA (2012), Programme National du Secteur Rural, 83p
- MASSN (2012) Stratégie Nationale de la Promotion et de Protection des Personnes Handicapées (SN-3PH), 44p
- www.hea-sahel.org/consulté le 7 août 2015

VIII. Annexes

8.1. Situation de référence des indicateurs clés

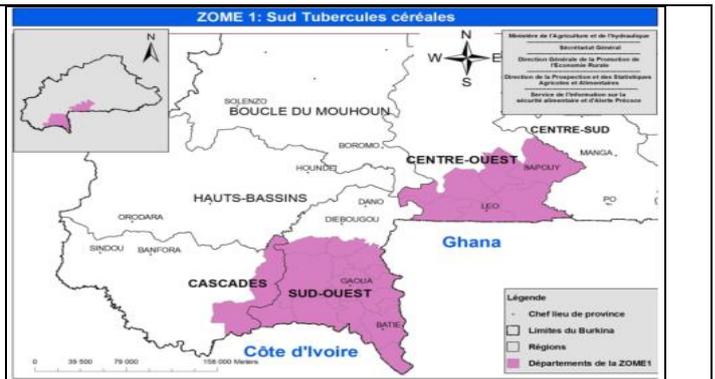
Piliers	indicateurs	Situation de référence		Valeurs cibles en 2020
		Années	Valeurs	
Pilier 1 : Améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables pour une sécurisation de leurs moyens d'existence	Nombre de vulnérables ayant reçu des transferts conditionnels et non conditionnels	2013	500 000	2 500 000
	Nombre de personnes vulnérables bénéficiant de l'assurance maladie universelle	2014	0	1 000 000
	Nombre de femmes enceintes et allaitantes bénéficiant de la gratuité effective des soins de base	2014	0	300 000
	Nombres d'enfants de 0 à 5 ans bénéficiant de la gratuité effective des soins de base	2014	0	600 000
	Nombres de personnes indigentes bénéficiant de la gratuité effective des soins de base	2014	0	100 000
	Nombre de personnes employés comme HIMO	2014	83 720	100 000
	Nombre de personnes employés comme VADS	2014	30 000	100 000
Pilier 2: Renforcer la nutrition des ménages vulnérables	taux de malnutrition aigüe globale (%)	2014	8,6	5
	taux de couverture en vitamine A et déparasitant (%)	2014	80	100
	Prévalence de l'anémie chez les moins de 5 ans (%)	2014	83	75
	Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (%)	2014	62	50
	Prévalence de la malnutrition chronique (%)	2014	29,1	25
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	2014	86	95
	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	2014	63,54	85
	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain (%)	2014	29	65
	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)	2014	6	28
Pilier 3 : Améliorer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments	Taux de croissance annuelle du PIB agricole (%)	2014	5,20	14,7
	Couverture des besoins céréaliers par la production nationale (%)	2014	121	130
	Volume totale de la production céréalière	2014	4869 000	7 500 000
	Pourcentage de ménages vulnérables ayant accès aux intrants agricoles (%)	2014	0	50
	Quantité de lait produite (litres)	2014	200 000 000	300 000 000

8.2. Carte générale des zones de moyens d'existence (ZOME) au Burkina Faso

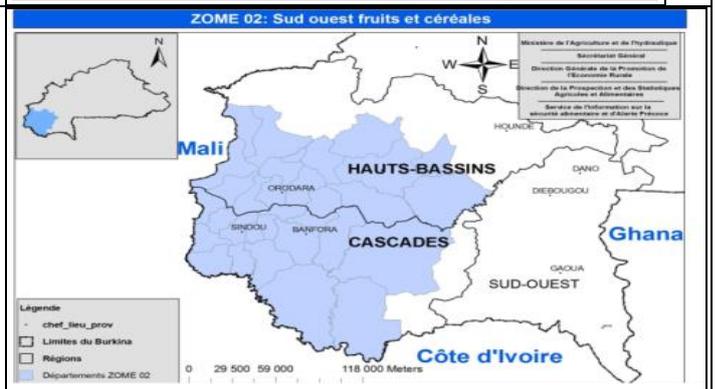


8.3. Les zones de moyens d'existence (ZOME) au Burkina Faso

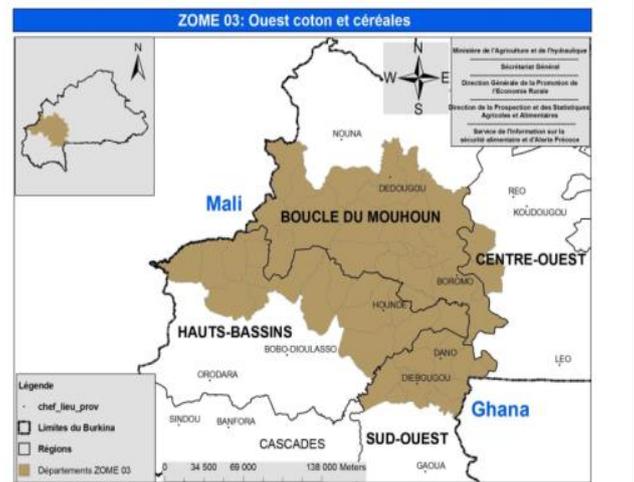
La ZOME 1 est constituée de la région du Sud-ouest et des provinces de la Sissili et du Ziro. Elle s'étend sur une superficie de 28 970 km² (10,56 % du territoire national). Sa population est estimée à 675 288 habitants en 2005 (5,26 % de la population du Burkina Faso), soit une densité d'environ 23,3 habitants/km². La région fait frontalière avec deux pays à l'est par la république du Ghana et au sud par la république de la Côte d'Ivoire.



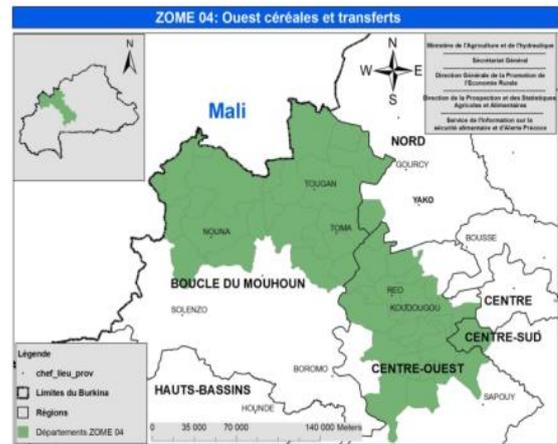
La ZOME 2 "Sud-Ouest fruits, coton et céréales" est située à l'extrémité Sud-Ouest du pays. Elle est formée de la presque totalité de la région des Cascades et d'une bonne partie de la région des Hauts-Bassins. La ZOME fait frontière avec la Côte d'Ivoire respectivement au Sud et l'Ouest.



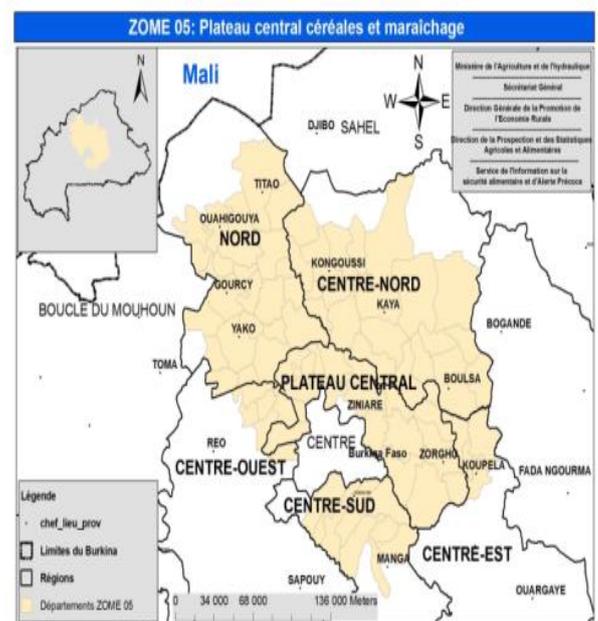
La ZOME 3 dénommée Ouest Coton et Céréales est composée en partie par la région de la Boucle du Mouhoun avec les provinces des Balé, et du Mouhoun, la région des Hauts Bassins avec la province du Tuy, la région du Sud-Ouest avec les provinces du Ioba et de la Bougouriba. La ZOME regroupe essentiellement six (06) communes rurales que sont : Houndé, Tuy, Boromo, Dédougou, Dano et Diébougou. Elle couvre environ 91 347km² de superficie. La population de la ZOME 3 est estimée à environ 1 572 679 d'habitants selon le recensement général de la population et de l'habitation de 2006.



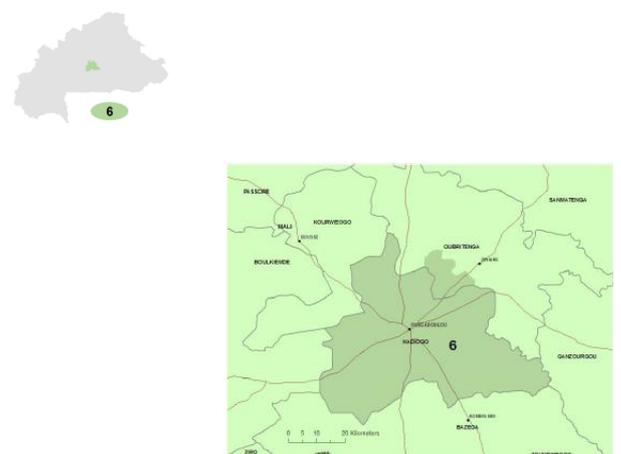
La ZOME 4 est constituée des provinces du Bazèga, du Boulkiemdé, de la Kossi, du Nayala, du Passoré, du Sanguié, de la Sissili, du Sourou et du Ziro. Elle s'étend sur une superficie de près de 26 002 km² (9 % du territoire national). Sa population est estimée à 1 228 410 habitants en 2005 (10% de la population du Burkina Faso). La ZOME 4 fait frontière avec deux (02) pays voisins, le Mali, La zone de moyen d'existence (ZOME 5)



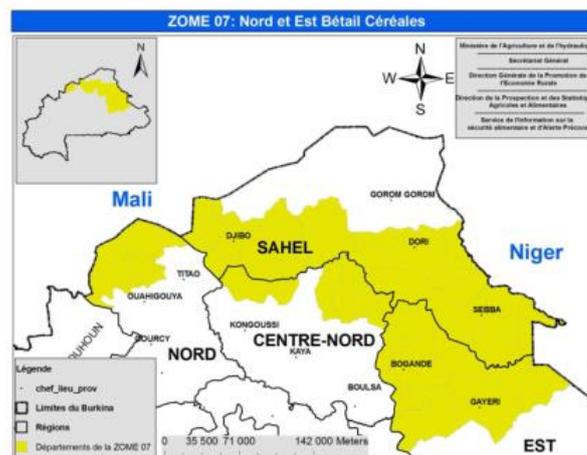
La ZOME 5 est caractérisée par les céréales et le maraîchage occupe les régions du Plateau Central, du Centre Nord, une partie du Nord, du Centre-Sud, du Centre-Ouest et du Centre-Est. Elle est limitée au nord par la région du Sahel et le Mali, à l'est par la région de l'Est, à l'ouest par les régions du Centre-Ouest et de la Boucle du Mouhoun, au sud par les régions du Centre-Est et une partie du Centre-Sud, et elle renferme presque toute la ZOME 6 constituée de la région du Centre. Elle recoupe 12 provinces à savoir le Lorum, le Yatenga, le Bam, le Kourwéogo, le Namentenga, le Kourittenga, le Zondoma, le Passoré, le Namentenga, l'Oubritenga, le Ganzourgou et le Bazèga. Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en 2006, 503 433 ménages pour une population de 3309075 âmes peuplent cette ZOME. Les femmes occupent 53,39 % de cette population dont 12,22 % vit en milieu urbain.



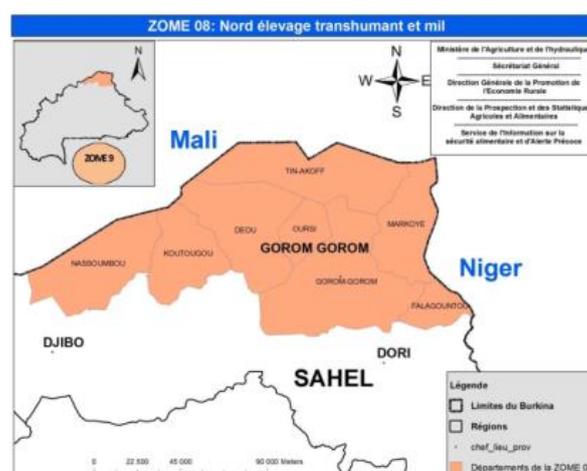
La ZOME 6 est constituée par le périurbain de Ouagadougou



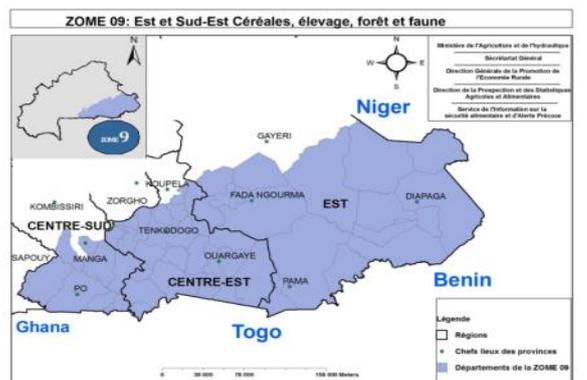
La ZONE 7 caractérisé par le bétail et céréales, occupe une partie des régions du Sahel, de l'Est, du Centre Nord et du Nord (figure 1). Elle est frontalière à la république malienne et nigérienne. Elle recoupe 08 provinces à savoir : le Séno, le Lorum, le Soum, la Gnagna, la Komandjari, le Yagha, le Namentenga et le Yatenga. Sur la base du dernier RGPH de 2006, cette ZONE compte 1.584.445 habitants répartis en 273.518 ménages. Environ 4,86 % de cette population est urbaine. Elle est composée d'environ 51 % de femmes.



La ZONE 8, caractérisé l'élevage transhumant et mil est une composante de la région du Sahel (la province l'Oudalan et les communes de Koutougou et Falagountou). Située à l'extrême nord du pays cette région est entre les 13° et 15° parallèles nord.



La ZONE 9 dénommée : Est et Sud Est Céréales, Elevage, Forêt et Faune, couvre des parties des régions de l'Est, du Centre-Est et du Centre-Sud. Elle fait frontière avec les ZONE 1, 5 et 7 et avec le Niger, le Ghana, le Togo et le Bénin. En 2006, la population de cette zone était environ 2 333 860 habitants constitués de 377 502 ménages selon le recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).



8.4. Arrêté portant mise en place de l'Equipe Technique Nationale

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

CABINET

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Arrêté n°2014-012 /MASA/CAB
portant création, attributions,
composition et fonctionnement de
l'Equipe technique nationale de
l'Alliance Globale pour la
Résilience au Sahel et en Afrique
de l'Ouest (ETN-AGIR).

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

- 
- Vu la constitution ;
 - Vu le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
 - Vu le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
 - Vu le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 7 mars 2013 portant attributions des membres du gouvernement ;
 - Vu le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation-type des départements ministériels ;
 - Vu le décret n°2013-612/PRES/PM/MASA du 23 juillet 2013 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire ;
 - Vu le décret n°2001-408/PRES/PM/AGRI du 29 août 2001 portant création, composition et attributions du dispositif institutionnel de coordination des politiques sectorielles agricoles ;
 - Vu le décret n°2012-1016/PRES/PM/MA/MEDD/MRA/MEF/MATDS du 28 décembre 2012 portant adoption du Programme National du Secteur Rural (PNSR) ;

A R R E T E

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : La création, les attributions, la composition et le fonctionnement de l'Équipe technique nationale - AGIR du Burkina Faso sont régis par les dispositions du présent arrêté.

CHAPITRE II : CREATION

ARTICLE 2 : Dans le cadre de la formulation des Priorités Résiliences Pays du Burkina Faso pour l'Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest, il est créé, une Équipe technique nationale dénommée « ETN-AGIR ».

ARTICLE 3 : L'ETN-AGIR est sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire.

ARTICLE 4 : L'équipe technique nationale est une plate forme multisectorielle et multi-acteurs de dialogue et de pilotage du processus de formulation des « Priorités Résilience Pays –AGIR » du Burkina Faso.

CHAPITRE III : ATTRIBUTIONS

ARTICLE 5 : L'équipe technique nationale a pour missions d'animer les réflexions et de produire le rapport « Priorités Résilience Pays –AGIR » du Burkina Faso.

A ce titre, elle est chargée de:

- informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs pour la conduite du processus de formulation des Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) ;
- piloter et orienter tout le processus ;
- élaborer les termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'analyse des politiques et programmes contribuant à la résilience ;

- Organiser l'atelier national de lancement de la formulation des priorités résiliences pays du Burkina Faso ;
- rendre compte au Gouvernement de la conduite du processus ;
- Mettre à la disposition du consultant les différents documents de politiques et programmes existants ;
- orienter de manière continue le consultant vers l'atteinte des résultats attendus ;
- examiner et valider les rapports d'analyses du consultant ;
- organiser les ateliers de restitution et de validation des rapports d'étapes ;
- organiser l'atelier national de validation du rapport « Priorités Résiliences Pays » du Burkina Faso ;

ARTICLE 6 : le Rapport Priorités Résilience du Burkina Faso sera élaboré sur la base du Programme national du Secteur rural (PNSR), en prenant en compte les priorités dans le domaine de la Santé, de l'Éducation et de l'Action sociale.

CHAPITRE IV : COMPOSITION

ARTICLE 7 : L'Équipe technique nationale- AGIR est composée ainsi qu'il suit :

Président : Monsieur **KABORE Moussa**, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire ;

Vice Président : Monsieur **ILBOUDO Saga Pascal**, Secrétaire Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) ;

Rapporteurs

- Monsieur **OUÉDRAOGO Joachim**, Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) ;
- Monsieur **KARAMA Abdoulaye**, SOS/SAHEL, Représentant du secrétariat permanent du SPONG ;

Membres

- **Monsieur ZONGO Trinita**, Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (MASA) ;
- **Monsieur AG-LITNI Mohamed**, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ;
- **Monsieur PORGO Mahamadi**, Ministère de l'Eau, de l'Aménagement Hydraulique et de l'Assainissement (MEAHA) ;
- **Monsieur OUEDRAOGO Charles Auguste**, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MRAH) ;
- **Monsieur OUEDRAOGO D. Henri**, Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ;
- **Monsieur BONKOUNGOU Moumouni**, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS) ;
- **Madame OUARO/DABIRED Bertine**, Ministère de la Santé (MS) ;
- **Monsieur OUEDRAOGO Youssoufou**, Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) ;
- **Monsieur TRAORE San**, Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MRSI) ;
- **Madame BELEM/OUOBA Adeline**, Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA) ;
- **Monsieur BAZIE Balili Augustin**, Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) ;
- **Monsieur TUINA Zoumkaté**, représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) ;
- **Monsieur GANSORE Marc**, Confédération Paysanne du Faso (CPF), représentant des Organisations Professionnelles Agricoles ;
- **Madame ZOUNDI Simone**, Fédération des Industries Agro-alimentaires du Burkina (FIAB), représentant du Secteur Privé ;
- **Monsieur GARNIER Denis**, représentant du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ;
- **Coopération allemande**, représentant des Partenaires Techniques et Financiers ;

- **Union Européenne**, représentant des Partenaires Techniques et Financiers

Toutefois, l'Équipe Technique Nationale- AGIR peut faire appel à chaque fois que de besoin à toute personne ressource (physique ou morale) dont la contribution ou l'éclairage est jugé nécessaire.

CHAPITRE V : FONCTIONNEMENT

ARTICLE 8 : L'Équipe Technique Nationale - AGIR se réunit, sur convocation de son Président, à chacune des phases du processus d'élaboration du rapport « Priorités Résilience Pays –AGIR » et à chaque fois que de besoin.

Les principales phases du processus d'élaboration du rapport sont :

- **Phase 1** : Formalisation-Mise en place de la Plateforme Multisectorielle et Multi acteurs de Dialogue, pilotage du processus et organisation de l'atelier National de lancement ;
- **Phase 2** : Lecture/analyse intégrée des politiques et programmes existants ;
- **Phase 3** : Formulation de « Priorités Résilience Pays » (PRP-AGIR) ;
- **Phase 4** : Validation/adoption du rapport PRP-AGIR.

ARTICLE 9 : Les membres de l'Équipe technique nationale participent en personne aux réunions. En cas d'indisponibilité, il est procédé au remplacement de la personne suite à une correspondance adressée à sa structure.

ARTICLE 10 : Les dépenses de fonctionnement de l'Équipe technique nationale- AGIR sont prises en charge par :

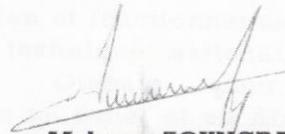
- le budget de l'État ;
- un appui financier de la CEDEAO et d'autres partenaires.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 11 : L'Équipe technique nationale –AGIR cesse ses activités après l'adoption du Rapport « Priorités Résilience Pays » en conseil des Ministres.

ARTICLE 12 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 28 FEV 2014



Mahama ZOUNGRANA
Officier de l'Ordre National

AMPLIATIONS :

- MASA/CAB ;
- MRAH
- MEDD
- MS
- MEAHA
- MATS
- MASSN
- MRSI
- MENA
- AMBF
- CPF
- SPONG
- UE
- FIAB
- SP/CONASUR
- SE/CNSA
- SP/CPSA ;
- Membres de l'ETN-AGIR ;
- Journal Officiel du Faso ;
- Chrono.